

LE DEVOIR

LE MONDE

Seconde incursion israélienne
en territoire palestinien

Page B 7

ACTUALITES

Des recommandations
décevantes pour les OGM

Page A 3

Vol. XCI N° 190

LE VENDREDI 24 AOÛT 2001

87c + TAXES = 1\$

Les primes aux urgentologues ont coûté 160 000 \$ à Sacré-Cœur

Une centaine d'églises montréalaises fermeront d'ici cinq ans

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

La ville aux cent clochers pourrait bientôt perdre son nom. Selon la Ville de Montréal, pas moins d'une centaine d'églises fermeront leurs portes sur son territoire au cours des cinq prochaines années. Cela constitue un véritable casse-tête pour les fonctionnaires, qui admettent ne pas détenir les outils nécessaires pour juger les demandes de conversion qui commencent à s'empiler sur leurs bureaux.

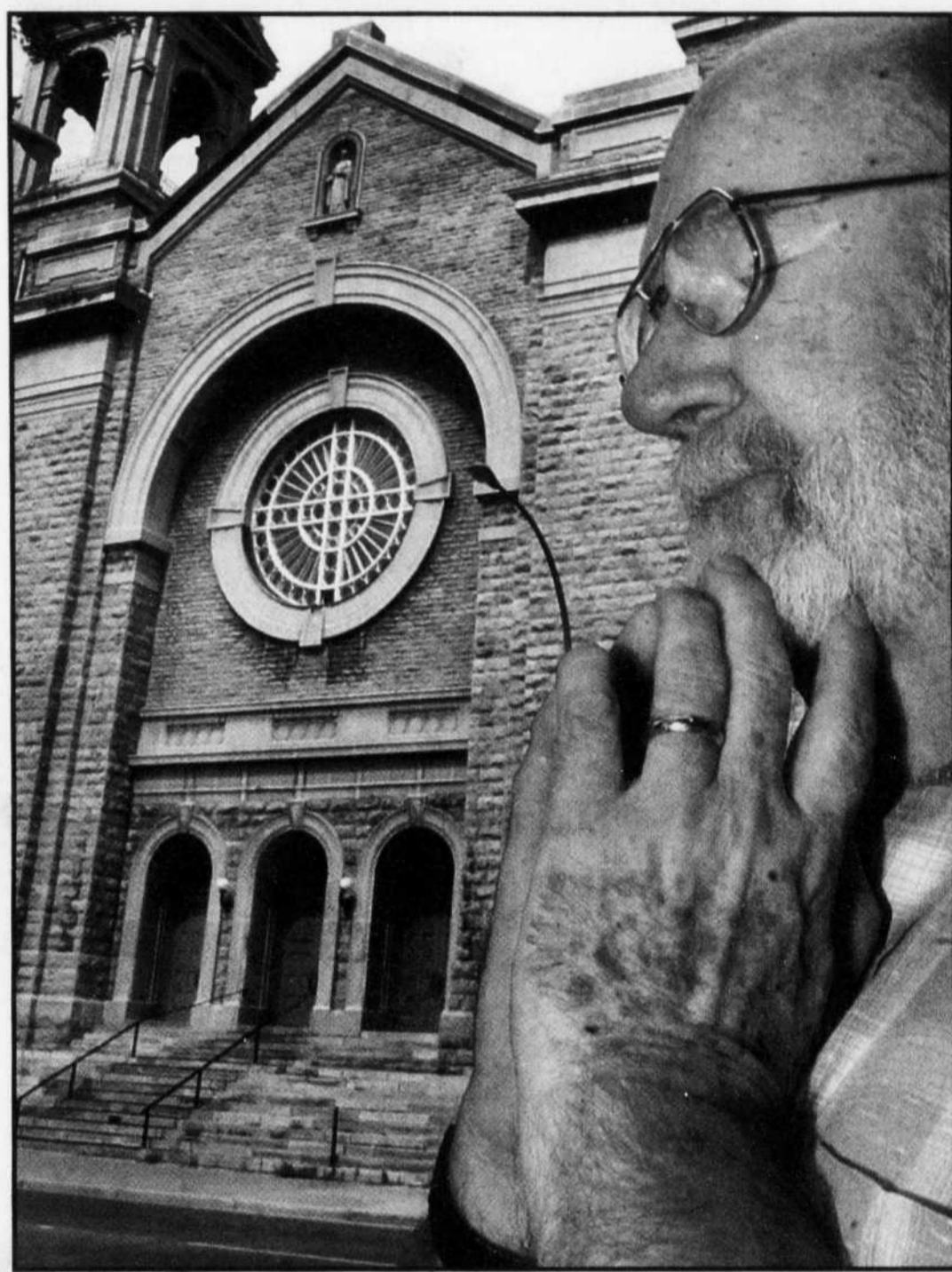
L'abandon, voire même la démolition de plusieurs de ces lieux de culte, est envisagé, mais également leur conversion

En témoigne éloquemment une demande de recyclage de l'église Saint-Jean-de-la-Croix (Petite Patrie) en 59 unités d'habitation reçue par la Ville. Dans un sommaire décisionnel adopté par le comité exécutif mercredi, on peut lire: «[...] il apparaît actuellement que les critères généraux utilisés lors de l'étude des programmes de développement ne sont pas suffisants pour évaluer correctement les demandes de conversion des églises, d'autant que ce phénomène est assez nouveau.»

Nouveau, certes, mais certainement pas mineur. «Suivant les avis obtenus par le Service [de développement économique et urbain, SDEU], c'est environ une centaine d'églises qui seront appelées à fermer leurs portes d'ici cinq ans», est-il écrit (il existe environ 600 églises et autres lieux de culte sur l'île de Montréal). L'abandon, voire même la démolition de plusieurs de ces lieux de culte, est envisagé, mais également leur conversion.

Au Diocèse de Montréal, on se fait toutefois plus circospect. «On n'est pas prêts à donner des chiffres, a

VOIR PAGE A 10: ÉGLISES



Le père Michel Gauvreau, curé de la paroisse Saint-Jean-de-la-Croix, affirme ne rien pouvoir pour ses églises, qui attendent patiemment leur sort... Condo ou démolition?

60 médecins dépanneurs ont effectué 315 gardes

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les primes illégales de 250 \$ à 1000 \$ versées cet été aux urgentologues à l'hôpital Sacré-Cœur pour maintenir l'urgence à flot ont coûté à ce jour 160 000 \$ aux fonds publics et bénéficié à une soixantaine de médecins. Tout laisse croire que l'hôpital demandera aujourd'hui au ministre de la Santé, Remy Trudel, de maintenir ce mécanisme tant qu'une solution durable n'aura pas été dénichée pour recruter des médecins permanents.

Selon nos informations, au moins 160 000 \$ ont été puisés à même le budget de l'hôpital depuis la mi-juin pour permettre à l'urgence d'attirer assez de médecins dépanneurs pour passer à travers l'été. Pas moins de 140 000 \$ ont été versés en primes à une soixantaine de médecins qui ont participé à l'opération dépannage, et quelque 20 000 \$ ont été octroyés aux urgentologues permanents de l'hôpital à l'occasion de certaines gardes.

C'est pour assurer un semblant d'équité, la direction de l'hôpital a consenti à accorder une prime à ses propres médecins de l'urgence, lorsqu'un médecin dépanneur était dépêché pour travailler à leurs côtés.

«On savait qu'on créait un déséquilibre en versant des primes à d'autres pour le même travail, mais nos médecins ont eux-mêmes entériné cette solution. À la condition toutefois qu'ils touchent le même salaire quand des dépanneurs travaillaient en même temps qu'eux», a expliqué hier Christine Danièle, coordonnatrice aux communications à l'hôpital Sacré-Cœur.

Selon cette dernière, le montant des primes, qui variaient entre 250 \$ et 1000 \$, n'a pas été fixé au hasard, mais en se basant sur les forfaits versés par la RAMQ dans les urgences où les médecins ne sont

L'hôpital demandera aujourd'hui au ministre de la Santé de maintenir ce mécanisme tant qu'une solution durable n'aura pas été dénichée pour recruter des médecins permanents

VOIR PAGE A 10: URGENCES

PERSPECTIVES

Des chiffons rouges au drapeau blanc

Bernard Landry range définitivement les chiffons rouges et sort le drapeau blanc. Jusqu'aux élections générales d'ici deux ans, le premier ministre du Québec prône une action gouvernementale et politique basée sur la conciliation. Il veut en finir avec le ressentiment, mettre un frein aux chicanes et, «à partir de maintenant», son gouvernement s'efforcera de parler de souveraineté plus positivement.



Mario Cloutier

Une union confédérale à l'euro-péenne serait bénéfique pour tous, y compris le Canada. «C'est clairement dans l'intérêt du Québec et du Canada, a-t-il souligné à la fin de la réunion de deux jours de son conseil des ministres à La Malbaie. L'intérêt du Canada de se montrer juste envers le Québec et de saisir l'occasion de se réorganiser. C'est une bonne chose pour tout le monde. On va tenter de convaincre, les Québécois sont notre priorité, mais aussi le reste de nos amis au Canada.»

Clairément, le premier ministre Landry change de ton, opte pour la promotion et la démonstration plutôt que pour l'attaque personnelle et l'ironie triom-

VOIR PAGE A 10: LANDRY

INDEX

7	Annances..... B 8	Monde..... B 7
7	Avis publics... A 4	Mots croisés . B 8
7	Bourse..... A 6	Météo..... B 4
7	Cinéma..... B 10	Plaisirs..... B 1
7	Culture..... B 8	Sports..... B 6
7	Éditorial..... A 8	Télévision..... B 9
7	Idées..... A 9	Tourisme..... B 4

Un road movie percutant pour partir le bal

L'Ange
de goudron
inaugure
la 25^e édition
du FFM

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

C'était hier soir que démarrait le 25^e Festival des films du monde avec notre grain cinématographique habituel massé à la Place des Arts pour le jour 1. Emmanuelle Béart, la présidente du jury, était du cortège. L'édition 2001 fut déclarée ouverte, un quart de siècle après la venue au monde du festival dans la métropole. Reste à découvrir s'il s'agira bel et bien d'une année comme les autres, selon le mot resté fameux du président du FFM en conférence de presse.

Ce cru 2001 reçoit à tout le moins un bon démarrage, puisque L'Ange de goudron du Montréalais Denis Chouinard (en compétition) partait hier le bal du

VOIR PAGE A 10: FFM

■ Autres informations
en page B 10

Une première réalisation en solo pour Denis Chouinard.

Barrages «orphelins» : Québec fera payer les utilisateurs

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Les bénéficiaires publics ou privés des barrages actuellement gérés par le ministère de l'Environnement (MENV) du Québec devront se les partager ou, minimalement, participer aux coûts de leur rénovation et de leur entretien, sinon le gouvernement profitera de la fin de la vie utile de ces ouvrages pour les démolir et retourner les cours d'eau à leur état naturel, comme ont commencé à le faire les Américains depuis une décennie.

Cette politique a été énoncée hier par le ministre québécois de l'Environnement, André Boisclair, qui doit prochainement déposer pour approbation au conseil des ministres le nouveau règlement sur la gestion des barrages. Ce règlement, dont la version préliminaire a été publiée au début de l'été, prévoit la tenue d'un registre provincial des ouvrages de retenue des eaux, ce qui implique que le ministère divulguera à cette occasion l'inventaire des barrages du Québec, réalisé à la suite des travaux de

VOIR PAGE A 10: BARRAGES

PLAISIRS

Pour une journée zen
à Morin Heights

Page B 1

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF
Une rentrée sans trop d'autobus

(PC) — La STCUM manque d'autobus pour offrir un service complet à l'occasion de la rentrée scolaire. Ainsi, à compter de lundi, il manquera environ 70 autobus pour offrir le service planifié, ce qui signifie qu'aux heures de pointe, 300 départs seront annulés, surtout sur des lignes dont la fréquence est élevée. En contrepartie, la STCUM ajoutera du service aux heures de pointe dans le métro sur les lignes 1 et 2 ainsi qu'à l'heure du lunch sur les lignes 1, 2 et 5. Ce manque d'autobus s'explique principalement par le retard de livraison d'autobus neufs mais aussi par le vieillissement du parc d'autobus. À Québec, la STCUM offrira un service complet avec près de 400 véhicules en mouvement aux heures de pointe.

La statue de Lévesque à New Carlisle

New Carlisle (PC) — La statue de l'ex-premier ministre québécois, René Lévesque, sera bientôt retirée du parterre du parlement à Québec, pour être placée au parc municipal de New Carlisle, en Gaspésie, où M. Lévesque est né et a passé son enfance. La statue, une œuvre de Fabien Pagé, sera dévoilée au public gaspésien le 31 août, à 11h, en présence du premier ministre, Bernard Landry, selon toute vraisemblance. L'organisme «Les amis de René Lévesque», propriétaire de la statue, a décidé de la donner au Musée de la Gaspésie, à Gaspé, qui la cède à son tour à la municipalité de New Carlisle et à ses 1635 habitants, sur la côte nord de la baie des Chaleurs. La statue de René Lévesque se retrouvera donc dans le parc situé en plein cœur du village, à deux coins de rues de la maison où demeurait la famille Lévesque.

Un nouvel Ordre

(Le Devoir) — L'Ordre professionnel des géologues a vu le jour hier, avec l'entrée en vigueur de la «Loi sur les géologues» (2001, chapitre 12) dont l'adoption avait été proposée par le ministre de la Justice, Paul Bégin. Les membres de ce 45e ordre professionnel seront seuls habilités, avec les ingénieurs, à donner des consultations ou avis et à dresser des rapports techniques sur la valeur des ressources à exploiter. Ils agiront également au moment de l'évaluation des projets relatifs aux ressources minières, pétrolières et gazières.

Plan de la FEQ

(PC) — La Fédération étudiante collégiale du Québec dépose un plan d'action afin de valoriser l'implication étudiante, tout en réformant l'aide financière aux étudiants ainsi que le financement des cégeps. Ainsi, la fédération propose de nationaliser l'aide financière aux étudiants afin d'alléger la bureaucratie du système qui implique le gouvernement, mais aussi les institutions financières.

Loto-Québec résultats

Loto 649		Tirage du 2001-08-22	
05	13	15	28
31	34		
Numéro complémentaire: 18			
GAGNANTS		LOTS	
6/6	1	2 000 000,00 \$	
5/6+	5	97 379,30 \$	
5/6	245	1 589,80 \$	
4/6	13 388	55,70 \$	
3/6	240 212	10,00 \$	
Ventes totales: 12 551 330 \$			
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$			

Québec 49

Québec 49		Tirage du 2001-08-22	
04	10	13	17
27	42		
Numéro complémentaire: 49			
GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	1 000 000,00 \$	
5/6+	0	50 000,00 \$	
5/6	40	500,00 \$	
4/6	1 452	50,00 \$	
3/6	24 137	5,00 \$	
Ventes totales: 535 226,50 \$			

Promotion Bonnie Joe

Promotion Bonnie Joe		Tirage du 2001-08-22	
08	15	17	23
GAGNANTS			
LOT		119,05 \$	
84			

Extra

Extra		Tirage du 2001-08-22	
652548	100 000 \$		
52548	1 000 \$		
2548	250 \$		
548	50 \$		
48	10 \$		
8	2 \$		
Le jeu doit rester un jeu			
Les modalités d'encassement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.			
T.V.A. LE RESEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC			

L'été a été chaud pour la plus grosse association étudiante de l'UQAM

Une série d'abus de pouvoir et d'irrégularités dans les procédures ont obligé trois membres du comité exécutif à remettre leur démission

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

L'été aura été difficile pour la plus grosse association étudiante de l'UQAM et les militants espèrent que les élections prévues à la rentrée permettront de clore ce pénible chapitre. Une série d'abus de pouvoir et d'irrégularités dans les procédures ont obligé trois membres du comité exécutif à remettre leur démission mercredi soir à la demande des représentants des différents modules.

Avec ses 13 500 membres et son budget annuel de 500 000 \$, l'Association générale des étudiants des secteurs des sciences humaines, arts, lettres, langues, communication, science politique et droit, communément appelée AGESshalcUQAM, est la plus importante des quatre associations de l'UQAM. «Elle a toujours eu une réputation particulière», indique Hugo Joncas, rédacteur en chef du journal étudiant *Montréal Campus*. «Elle est reconnue pour son militantisme, ses

points de vue de gauche et ses assemblées houleuses.» Elle se distingue d'autant plus que l'indépendance des quatre associations de l'UQAM radicalise les positions de chacune d'elles, alors que le regroupement de tous les étudiants au sein d'une seule fédération dans les autres universités oblige à plus de compromis.

On aurait pu croire que l'été représentait une période d'accalmie pour la démocratie étudiante, mais c'est mal connaître l'AGESshalc. Mercredi soir, lors de l'assemblée de la Plénière inter-modulaire (PIM), trois membres du comité exécutif intérimaires se sont finalement pliés à l'exigence des représentants des modules et ont remis leur démission. Ces départs suivaient de peu celui du responsable général la semaine précédente. Parmi eux, Patricio Salgado, 39 ans, responsable aux finances et rompu aux rouages de la politique étudiante. C'est donc dire que seuls deux membres, Rachel Faucher et Philippe Boucher, qui avaient

maintes fois exprimé leur dissidence aux décisions controversées prises par les autres membres de l'exécutif, ont survécu à cette série de démissions. «Mais on démissionnera dans les prochains jours», a indiqué M. Boucher.

Prêt

Rappelons que, plus tôt cet été, le comité exécutif avait accordé un prêt à l'entreprise l'Echo-Logique, outrepassant du même coup ses pouvoirs. D'autres irrégularités, dont l'emprunt de 25 000 \$ auprès de l'UQAM, ont incité les représentants de la PIM à adresser un blâme aux membres de l'exécutif puis à réclamer leur démission.

Les membres réguliers de la PIM n'étaient pas au bout de leurs surprises. Mercredi soir, la présence de nouveaux visages dans l'assemblée a causé un certain étonnement et il a fallu croire à la légitimité de ceux qui se disaient délégués par leurs modules. «On ne peut pas passer tout notre temps à vérifier si chaque association a élu ses repré-

sentants. En général, on respecte l'autonomie des associations de choisir leurs délégués. Mais peut-être faudra-t-il resserrer le contrôle», commentait hier Félix Lapan, représentant du module de sociologie. Quand est venu le temps de préparer la rentrée et de répartir les tâches à cette fin, ces nouveaux venus ont quitté les lieux en compagnie des trois démissionnaires. «C'est ça qui a été le plus frustrant», ajoute M. Lapan.

Ces démissions précèdent de peu l'élection d'une nouvelle équipe. La mise en candidature a été fixée au 11 septembre et certains militants espèrent que les événements des derniers mois, les blâmes et les demandes de démissions décourageront les anciens membres de l'exécutif à se représenter. Une assemblée générale mercredi prochain permettra la formation d'un comité exécutif intérimaire.

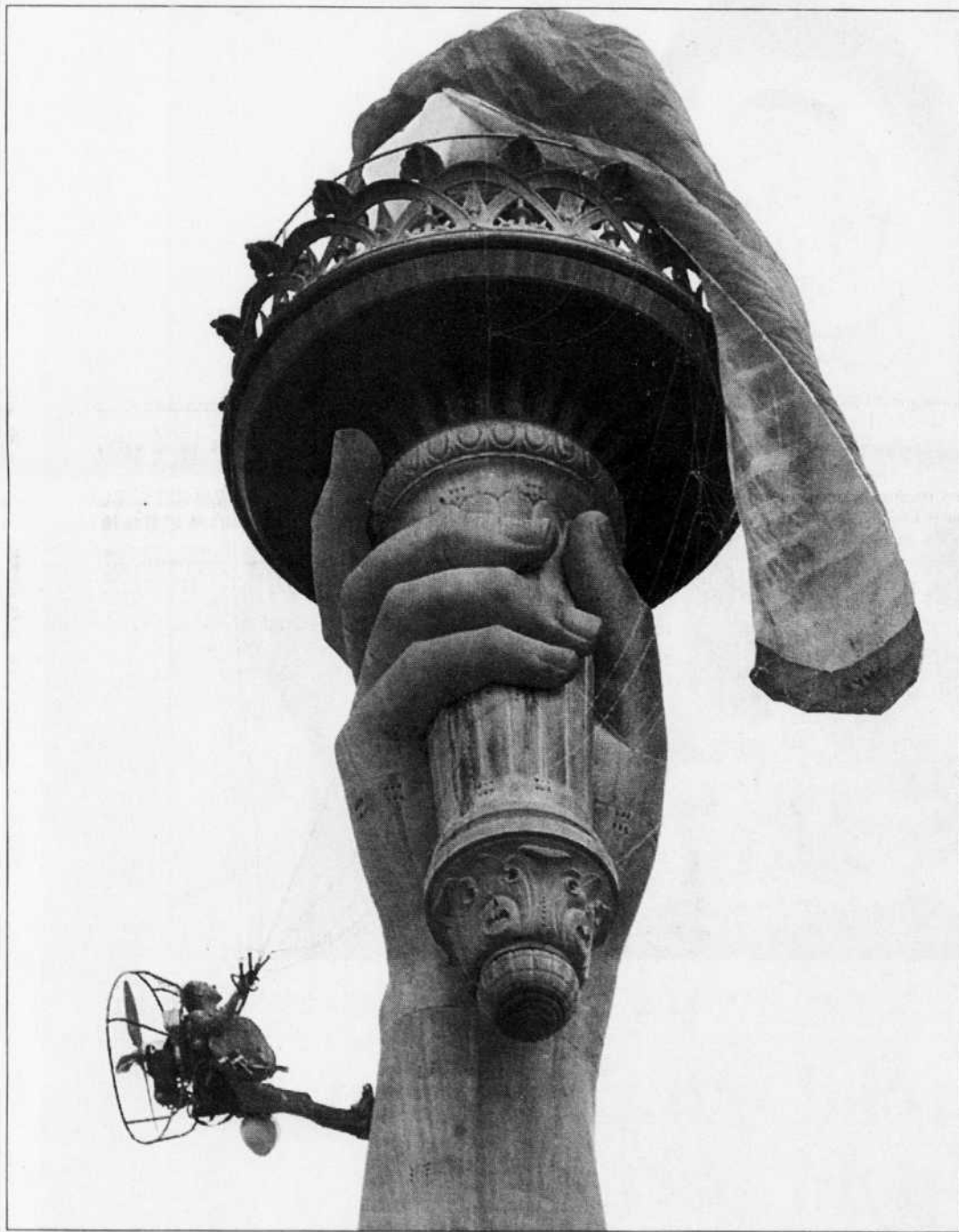
Michelle Serano, directrice des services à la vie étudiante depuis le 4 juin dernier à l'UQAM, se garde

bien de s'immiscer dans les problèmes de l'association, «ce serait de l'ingérence», souligne-t-elle. «La première chose que j'ai faite en entrant en fonction, c'a été de rencontrer les dirigeants des quatre associations. Avec ceux de l'AGESshalc, j'ai eu plusieurs réunions qui ont été extrêmement cordiales.»

Ayant trouvé l'été pénible, Philippe Boucher n'entend pas poursuivre son implication au sein de l'association: «Je vais continuer dans le mouvement étudiant mais je sais que l'AGESshalc n'est actuellement pas le véhicule qui défend les intérêts des étudiants parce que tout dépend des individus qui y siègent et non de la structure. Il faut qu'elle change et qu'un jour les quatre associations soient regroupées.»

Sébastien Cloutier, représentant de la deuxième association en importance à l'UQAM, celle des sciences de la gestion, ne croit pas que les derniers épisodes aient entaché la crédibilité des membres de l'AGESshalc mais il craint que le prochain exécutif se radicalise.

Haut la main



PETER MORGAN REUTERS

UN CASCADEUR FRANÇAIS, habitué des sauts à l'élastique, s'est posé hier matin à l'aide d'un parapente motorisé sur la torche de la Statue de la Liberté, à laquelle il est resté accroché avant d'être arrêté par la police. Terry Dô s'est envolé depuis la côte du New Jersey toute proche, a survolé en cercles concentriques le flambeau de la célèbre statue mais n'est pas parvenu à se poser correctement sur la petite plate-forme qui entoure la flamme de la torche. La toile de son parapente s'est accrochée dans la flamme dorée de la statue et il est resté suspendu dans le vide, plusieurs mètres en contrebas. Après être resté pendant 45 minutes suspendu en dessous de la torche par les cordes de son parapente, il est parvenu à monter sur la petite plate-forme sur laquelle l'attendaient des policiers qui l'ont arrêté. Terry Dô, un spécialiste des sauts extrêmes et des vols en parapente dangereux, assure avoir déjà réussi des tentatives similaires depuis la tour Eiffel ou le Golden Gate Bridge à San Francisco.

Les jeunes médecins déboutés en Cour suprême

Ottawa (PC) — Bien que la Cour suprême ait refusé d'entendre leur appel, les jeunes médecins spécialistes du Québec n'ont pas dit leur dernier mot dans leur croisade pour faire annuler des clauses salariales qu'ils jugent discriminatoires.

Ils s'adresseront maintenant au conseil d'arbitrage prévu à la Loi sur l'assurance-maladie. Hier, le plus haut tribunal du pays annonçait qu'il refusait d'entendre la cause du Dr Christian Carrier, qui agit au nom de l'Association des jeunes médecins du Québec (AJMQ).

En refusant d'entendre la cause, la Cour suprême conclut, au même titre que les cours de premières instances, que l'affaire relève du conseil d'arbitrage. L'affaire remonte à 1995, alors que le ministère de la Santé et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) signaient une entente en vertu de laquelle les

médecins spécialistes recevaient une rémunération inférieure durant les premières années de leur pratique et pour certaines régions urbaines désignées.

Ainsi, les jeunes médecins étaient obligatoirement soumis à une rémunération progressive pendant les quatre premières années de pratique. Environ 1000 jeunes spécialistes sont touchés par ces clauses salariales.

L'AJMQ espère encore obliger le ministère de la Santé à reculer. C'est pourquoi elle portera sa cause devant l'arbitre. «Comme nous demandions l'annulation de deux annexes de l'entente signée entre le ministère de la Santé et la Fédération des médecins spécialistes du Québec [FMSQ], nous étions d'avis que la cause relevait de la Cour supérieure plutôt que de l'arbitre du conseil. C'est un pouvoir qui n'appartient pas à un arbitre, qui ne pourrait pas déclarer les annexes inopérantes», explique M^e Janick Per-

rault, qui représente l'AJMQ.

Mme Perrault fait également valoir que l'association conteste le mode de nomination de l'arbitre, qui devra décider de l'issue du litige. «L'arbitre est nommé par les parties négociantes, c'est-à-dire par le ministère de la Santé et la Fédération, qui sont aussi les défendeurs», souligne l'avocate.

L'entente à l'origine du litige avait été en partie amendée en 1998. Québec avait alors accepté de rétablir la pleine rémunération pour les jeunes spécialistes qui œuvrent en région intermédiaire (par exemple Trois-Rivières, Chicoutimi, Drummondville, etc.), ou en régions éloignées. Le ministère de la Santé ramenait à trois ans (au lieu de quatre) la durée de pénalité en région urbaine.

Pour l'AJMQ, l'entente de 1995, amendée ou pas, est un exemple typique de clause discriminatoire, qui ne prend en compte que l'âge pour établir des restrictions.

Séjour à l'aide sociale

La situation s'est améliorée, croit Rochon

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

La Malbaie — Le ministre de la Solidarité sociale, Jean Rochon, croit que le séjour passé par les jeunes bénéficiaires à l'aide sociale est moins long que ne le démontre l'étude du professeur de l'Université Laval Guy Lacroix, dévoilée par *Le Devoir* hier.

«On peut dire avec assurance que la situation aujourd'hui par rapport à 1995, la période de référence de l'étude, a changé», a-t-il déclaré lors d'une réunion du conseil des ministres du gouvernement Landry à La Malbaie.

Selon le ministre Rochon, l'étude existe depuis un an et couvre une période allant de 1987 à 1995. «C'est justement la période avant plusieurs analyses par le gouvernement et qui a amené une importante réorganisation de l'aide sociale pilotée par ma collègue Louise Harel», d'ajouter

le ministre responsable de l'aide aux plus démunis.

La réforme Harel était basée notamment sur l'instauration de mesures actives de retour au travail. Plusieurs autres programmes ont également été lancés depuis, dont la création d'Emploi-Québec. Le ministre Rochon rappelle également que 200 000 personnes ont quitté l'aide sociale depuis 1997 pour réintégrer le marché du travail. Il ignore cependant comment le Québec se compare maintenant avec les autres provinces canadiennes quant à la durée d'un séjour moyen à l'aide sociale.

L'étude du professeur Lacroix indique que les jeunes Québécois de moins de 30 ans percevaient en moyenne des prestations d'aide sociale pendant 10 à 11 mois tandis que les bénéficiaires du même âge en Colombie-Britannique n'en recevaient que durant cinq à six mois.

Partagez, dit Chrétien

Les Albertains sont outrés

PRESSE CANADIENNE

Edmonton — L'accueil chaleureux auquel les libéraux ont eu droit en Alberta cette semaine s'est quelque peu refroidi, hier, à la suite d'une réflexion du premier ministre Jean Chrétien.

Alors qu'il prononçait une allocution à l'occasion d'un déjeuner regroupant des dirigeants d'entreprises, M. Chrétien a exhorté les Albertains à partager leur richesse avec les autres Canadiens, sans toutefois préciser de quelle façon ils pourraient le faire. Les gens de l'Alberta, a-t-il déclaré, jouissent d'une situation extrêmement privilégiée, et cela met de la pression sur les autres provinces.

Plus tard, M. Chrétien a expliqué aux journalistes que la richesse de l'Alberta avait un impact négatif sur les provinces voisines.

«Les provinces voisines n'ont pas les mêmes revenus que le gouvernement de l'Alberta, et cela met de la pression sur leur administration, a-t-il indiqué aux journalistes. Si vous payez les médecins d'ici deux fois plus qu'en Saskatchewan, ça crée un problème en Saskatchewan.»

L'allocution de M. Chrétien a suscité immédiatement la colère des Albertains qui ont participé à des tribunes téléphoniques à la radio d'Edmonton et de Calgary.

Des auditeurs ont reproché au leader libéral d'avoir l'audace de critiquer leurs valeurs sociales. Et certains commentateurs se sont demandé ce qui pouvait pousser les libéraux, qui se rencontrent en Alberta dans le but évident de séduire les électeurs de l'Ouest, à saboter ces efforts en livrant un message aussi inopportun.

Le leader de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, a aussi profité d'une tribune téléphonique pour faire des reproches aux libéraux qui, a-t-il souligné, arrivent en Alberta avec de l'argent qui appartient en réalité à la province, et lui assénent ensuite un coup de Jarnac.

Un politologue de l'Université de l'Alberta, Allan Tupper, s'est dit étonné des propos tenus par le premier ministre Chrétien. «Où sont les preuves? Il me semble un peu prématuré de laisser entendre que la richesse de l'Alberta déstabilise le pays», a-t-il déclaré.

Un taureau de 10 millièmes de millimètre

Osaka (Reuters) — Un professeur japonais a créé le plus petit taureau en plastique du monde: la bête, d'une taille de 10 millièmes de millimètre, ne peut être vue qu'à travers la lentille d'un microscope électronique.

L'œuvre du professeur Satoshi Kawata, de l'Université d'Osaka, dans l'ouest du Japon, représente une avancée majeure dans le domaine de la nanotechnologie, où fabrication d'appareils et composants miniaturisés. Elle pourrait permettre aux fabricants de composants de haute technologie de s'af-

franchir de leur dépendance envers le silicium.

«Le bovin fait environ 10 microns de long, soit environ la taille d'une cellule sanguine», a déclaré Kawata, dont la créature miniature est une reproduction plastique des plus réalistes, des sabots aux naseaux. Le plastique est plus malléable que le silicium et des recherches récentes ont montré qu'il pouvait dans certaines conditions conduire l'électricité, ouvrant ainsi la voie à de nombreuses utilisations dans le domaine des composants électroniques.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Réactions sur l'étiquetage volontaire des aliments

Des recommandations décevantes sur les OGM

«Rien dans ce rapport n'indique que des mesures concrètes seront prises»

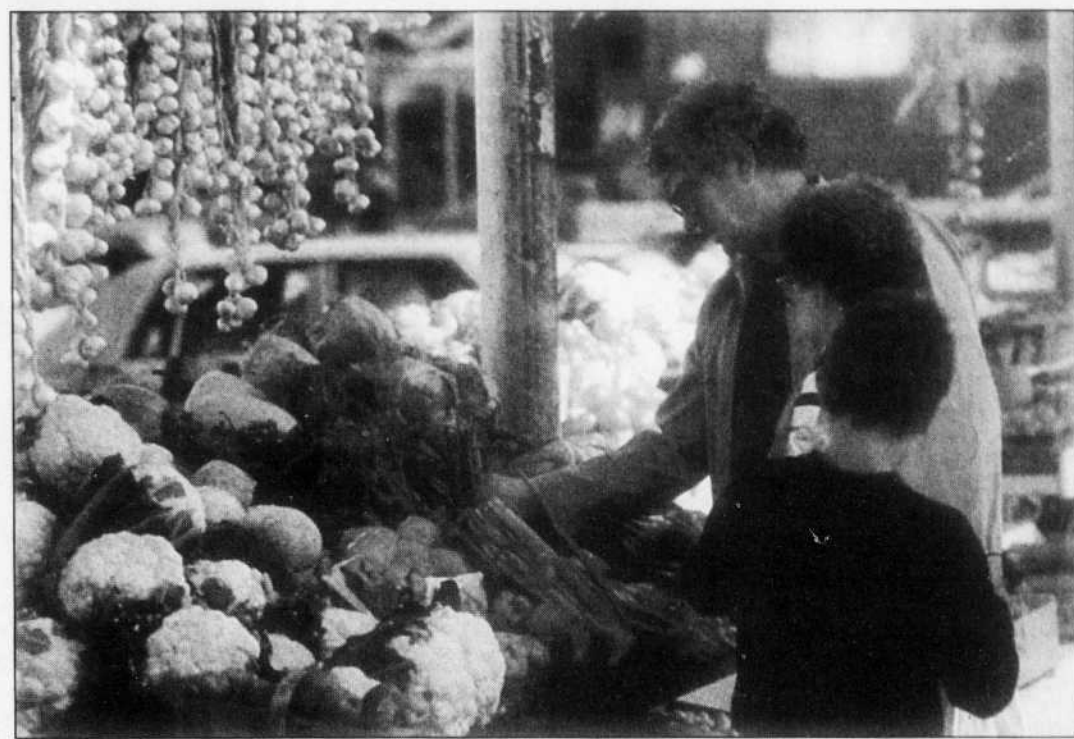
Le Comité consultatif canadien de la biotechnologie fait ses recommandations au gouvernement fédéral en matière de réglementation des OGM. Plusieurs organismes sont déçus du manque de courage du comité.

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Le Comité consultatif canadien de la biotechnologie (CCCB) a notamment recommandé au gouvernement fédéral d'adopter l'étiquetage volontaire des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM), du moins au départ «afin d'en vérifier la pertinence et l'efficacité», est-il précisé dans le rapport qu'a remis hier l'organisme mandaté par le gouvernement fédéral pour l'aider à définir sa réglementation des aliments génétiquement modifiés.

Organisme autonome créé par le gouvernement du Canada, le CCCB est constitué de 21 membres provenant des milieux des sciences, des affaires et du grand public. Sa mission consiste à conseiller le Comité de coordination ministériel de la biotechnologie qui est composé de sept ministres (de l'Industrie, de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, de la Santé, de l'Environnement, des Pêches et des Océans, des Ressources naturelles et du Commerce international) sur divers aspects (sociaux, économiques, réglementaires, etc.) reliés au développement des biotechnologies.

Au terme d'une année d'analyses et de consultations, le CCCB a finalement formulé un rapport comportant diverses recommandations. Outre celle visant l'étiquetage, le CCCB exhorte le gouvernement à «garantir l'indépendance de la fonction de réglementation par rapport aux activités gouvernementales de promotion de l'industrie et du commerce des OGM [...] afin d'éviter d'aggraver la perception d'un conflit de mandat». Il insiste également pour que soit «lancé un programme de surveillance des effets à long terme



ARCHIVES LE DEVOIR

Comment réglementer des aliments génétiquement modifiés?

des aliments génétiquement modifiés et autres aliments nouveaux sur la santé et l'environnement.»

Manque d'ambition

Bien que certaines de ces recommandations semblent positives à première vue, elles déçoivent plusieurs groupes environnementaux et de consommateurs par leur manque d'ambition. Plus de 80 de ces organisations (dont Greenpeace et le Conseil des Canadiens) avaient par ailleurs boycotté le processus de consultation mis sur pied au printemps par le comité car ce dernier «avait des liens avec l'industrie ou y était trop sympathique», n'ont pas manqué de souligner Nadège Adam, du Conseil des Canadiens et Eric Darier de Greenpeace.

«Rien dans ce rapport n'indique que des mesures concrètes seront prises pour empêcher la dissémination des OGM dans la nature et leurs conséquences environnementales, pas plus qu'il ne laisse entrevoir la possibilité aux Canadiens de savoir ce qu'ils mangent», s'insurge Eric Da-

rier. Si le CCCB reconnaît que des études scientifiques à long terme sont nécessaires, «il n'a malheureusement pas eu le courage de recommander au gouvernement un moratoire sur les OGM au Canada, au moins jusqu'à ce que des améliorations réglementaires soient apportées et que les résultats des études scientifiques soient connus», a-t-il ajouté.

Même déception du côté du Conseil des Canadiens qui ne se dit pas vraiment surpris de la saveur des recommandations formulées par le CCCB. Sa représentante, Nadège Adam, trouve carrément étrange que le CCCB affirme avoir consulté le public alors que 95 % des Canadiens ont signifié, lors d'un récent sondage, leur préférence pour un étiquetage obligatoire.

De plus, selon Mme Adam, la volonté du CCCB d'encourager des études à long terme pour évaluer l'impact des OGM sur la santé publique et l'environnement entre en contradiction avec sa position en faveur de l'étiquetage volontaire. «Pour effectuer ces études, il faut re-

tracer les aliments contenant des OGM. Et sans étiquette [obligatoire] comment y arrivera-t-on?»

Nadège Adam conteste également le bien-fondé de «nommer un responsable principal en matière de salubrité des aliments génétiquement modifiés, lequel serait le porte-parole du gouvernement». Selon elle, cette nomination montre que le CCCB est conscient de l'existence d'un conflit d'intérêt au sein du gouvernement, puisque ce dernier doit à la fois réglementer et promouvoir les OGM. «Mais si cette personne doit répondre aux agences gouvernementales, ça ne servira à rien, fait-elle remarquer. Car certaines de ces agences, comme Santé Canada, ont déjà reçu maintes recommandations [notamment de la Société Royale du Canada] qu'elles ont toujours ignorées.»

Greenpeace et le Conseil des Canadiens réclament à l'unisson une consultation publique... un débat qui soit plus démocratique qu'un échange à huis clos dans les cabinets de ministres!

Pacte fiscal

Landry oppose une fin de non-recevoir à Tremblay

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

La dernière promesse de Gérard Tremblay n'avait pas encore été prononcée publiquement que déjà elle récoltait une fin de non-recevoir de la part du premier ministre Bernard Landry.

En après-midi hier, le candidat de l'Union des citoyens de l'île de Montréal (UCIM) pour la mairie de Montréal, Gérard Tremblay, a rendu public le «plan d'affaires» qu'il entend mettre en avant une fois élu. Il propose de jeter à la corbeille le pacte fiscal signé récemment entre Québec et l'ensemble des municipalités pour en concevoir un nouveau qui accorderait quelque trois milliards supplémentaires à Montréal.

Invité à réagir par les journalistes qui avaient été mis au parfum du plan Tremblay avant le temps, le premier ministre du Québec a rétorqué qu'il n'était pas question de balayer du revers de la main le pacte fiscal qui a été «convenu après mûre réflexion».

«On va regarder tout ce que les candidats présentent, aussi bien M. Bourque que M. Tremblay, a ajouté M. Landry. Mais les deux doivent savoir que nous venons de signer un pacte fiscal avec les municipalités accueillies dans l'enthousiasme. On n'a pas l'intention de redéfaire, à l'occasion d'une élection municipale ou autrement, ce qu'on a mis des mois à préparer patiemment en vue des fusions d'ailleurs.»

M. Tremblay, pour sa part, estime que «le pacte fiscal actuellement en vigueur a été conçu avant la réforme et [que] la création de la nouvelle ville nécessite une nouvelle ap-

proche». Cette nouvelle approche se base sur deux faits: 79 % des revenus de Montréal proviennent de l'impôt foncier et 35 % des revenus autonomes de Québec proviennent des poches des Montréalais. Ainsi, Québec a les moyens de réinvestir dans la prospérité de Montréal, un geste qui affranchirait la métropole du gouvernement en multipliant ses sources de revenus, affirme M. Tremblay.

En investissant 5 % de ses revenus autonomes perçus dans les coffres de la Ville de Montréal, Québec pourrait accorder 3,049 milliards à Montréal sur cinq ans. Selon l'UCIM, tout le monde tirerait profit d'une telle manœuvre financière. Selon les prévisions de l'Union des citoyens, une telle dépense permettrait une croissance des revenus de 4,820 milliards, ce qui fixerait à 1,771 milliard la hauteur du retour d'investissement pour Québec. «Et nous sommes conservateurs dans nos chiffres», soutient le chef de l'UCIM.

Un tel débours de la part de Québec pour la métropole serait devenu crucial, selon M. Tremblay, puisque Montréal «ne possède plus aucune marge de manœuvre». «L'insuffisance de revenus fait que le niveau d'investissement que peut faire Montréal est trop faible pour freiner la dégradation du patrimoine montréalais, peut-on lire dans le document présentant le plan d'affaires. Sans une nouvelle approche, les rues continueront d'être défoncées, les canalisations de l'aqueduc seront comme des passoirs et des quartiers entiers vont demeurer délabrés.»

Avec la collaboration
de Mario Cloutier

Technologie de pointe

Le Canada n'est qu'un lieu de transit pour les Asiatiques

PRESSE CANADIENNE

Une étude démontre que le Canada n'est qu'un lieu de transit pour les travailleurs asiatiques de l'informatique qui, dans la plupart des cas, s'en vont aux États-Unis deux ans après leur arrivée au pays.

«Ils se sont expatriés et sont venus ici pour poursuivre leur ambition d'une vie meilleure. Toutefois, dans la plupart des cas, le Canada ne semble pas être leur destination finale.

«Même s'ils sont conscients des nombreux aspects positifs de leurs emplois et de leur expérience de vie au Canada, les spécialistes asiatiques de l'informatique ne s'enracinent pas au pays», écrit le chercheur Badrinath Rao, de l'université Saint John, au Nouveau-Brunswick.

Son étude a été commanditée par Citoyenneté et Immigration Canada et menée auprès de 55 spécialistes des technologies de l'information (dont huit nés au Canada et les autres en Asie) et huit responsables des ressources humaines dans des entreprises de haute technologie, tous de la région d'Ottawa.

La plupart des spécialistes asiatiques de l'informatique sont attirés par les États-Unis, signale le chercheur, en raison des meilleures perspectives de carrière, d'un revenu disponible plus élevé et de la possibilité de travailler avec certaines des personnes les meilleures et les plus douées dans leur domaine.

La situation est d'autant plus préoccupante que le Conseil des ressources humaines du logiciel a évalué que le Canada faisait face à un déficit de près de 30 000 spécialistes de l'informatique. Ces chiffres devraient fort probablement être revus à la baisse ces temps-ci en raison du ralentissement du rythme de croissance de ce secteur. Le chercheur Rao a déterminé que les immigrants asiatiques en technologie de pointe ne restent souvent au Canada que pour environ deux ans avant d'aller s'installer aux États-Unis.

«Il nous faut de meilleures politiques pour s'assurer que le Canada soit davantage qu'un lieu de transit pour les travailleurs de l'informatique qui se dirigent ensuite vers les États-Unis», soutient-il.

Le chercheur évalue que les spécialistes asiatiques de l'information sont des immigrants économiques qui cherchent avant tout à maximiser leurs possibilités et leur potentiel de gains.

Mort de la petite Marie-Jeanne

La DPJ et une «mère adoptive» poursuivies pour 700 000 \$

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Marie-Jeanne Mathieu n'a jamais vu son quatrième printemps, fauchée par une hémorragie au cerveau en novembre 1998, à l'âge de trois ans et cinq mois. Sa mère «adoptive» a admis l'homicide involontaire. Elle avait secoué l'enfant placée sous sa garde par le DPJ, un geste regretté qui lui a valu une peine de cinq ans de prison. Les parents poursuivent aujourd'hui la DPJ et Mme Lafond pour 700 000 \$.

La requête déposée hier en Cour supérieure allègue que Line Lafond «n'avait pas les capacités nécessaires» et qu'elle n'était «aucunement qualifiée» pour s'occuper de la petite Marie-Jeanne, qui accusait un retard de développement. C'était pour elle une première.

Les parents, Réjean Mathieu et Roxanne Valiquette, soutiennent dans leur poursuite que les Centres jeunesse de Montréal et le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) ont commis une faute en confiant la garde de leur enfant à Mme Lafond. «Les mesures prises pour déterminer que [Line] Lafond ferait une bonne candidate comme mère dans une famille d'accueil ont été clairement déficientes, puisqu'il s'agissait d'une personne agressive et violente capable de tuer un enfant», affirme le texte de la poursuite.

La direction des Centres jeunesse a refusé hier de commenter l'affaire pour des raisons de stratégie évidentes. Monique Laganière, agente d'information, et Luc Demers, adjoint à la direction, ont quand même confirmé que les critères de sélection des familles d'accueil sont restés inchangés depuis la tragédie. «C'est un protocole de sélection administré de façon sérieuse. On a au-delà de 1000 familles d'accueil qui hébergent 1800 enfants, c'est beaucoup», a dit Mme Laganière. On continue avec ce même protocole, très sérieux et très sévère.»

Interrogée sur la nature de ce protocole, Mme Laganière s'est exclamée: «Oh! mon

Dieu. Je ne peux pas en donner tous les détails. Je ne l'ai pas avec moi.» Réponse similaire de la part de M. Demers. «Je n'ai pas le détail du protocole, mais ce sont toujours des mesures rigoureuses qui sont prises», a-t-il dit.

Le tribunal a ordonné le 9 juillet 1998 que Marie-Jeanne Mathieu soit placée dans une famille d'accueil. Les parents, tous deux co-ainomnés, laissaient la petite fille dans un lit de bébé presque toute la journée, comme des témoins ont expliqué lors du procès de Mme Lafond. A l'âge de trois ans, Marie-Jeanne était incapable de prononcer un seul mot, elle ne pouvait mastiquer des aliments ou tenir des ustensiles. «Elle ne disait encore ni papa ni maman. Elle s'exprimait en criant. Mais c'était épouvantable de l'entendre, le son était tellement strident que ça faisait peur», a raconté en cour Chantal Lafond, la cousine de l'accusée.

C'est en raison de cet important retard de développement que le DPJ et les Centres jeunesse de Montréal ont exigé que Marie-Jeanne Mathieu soit placée chez Mme Lafond.

Perdu la tête

La fillette a fait des progrès dans ses premières semaines en famille d'accueil où elle a commencé à parler, à manger et à jouer au contact de trois autres enfants. «Mets tes souliers, as-tu compris?» Le 24 novembre 1998, Line Lafond a perdu la tête quand la petite fille a refusé de l'accompagner à l'épicerie du coin. Elle a secoué l'enfant avec une telle violence que son cou n'arrivait même plus à supporter le poids de sa tête. Elle est morte le lendemain à l'hôpital.

Les parents réclament chacun 350 000 \$, en plus des intérêts et de l'indemnité additionnelle prévue au Code civil. Le montant se répartit comme suit: 100 000 \$ pour la souffrance de Marie-Jeanne, 50 000 \$ pour la perte de support futur, 100 000 \$ en dommages exemplaires et 100 000 \$ pour perte de jouissance de la vie et détresse depuis la disparition de l'enfant.

Québec

Régie des alcools,
des courses et des jeux

**AVIS DE DEMANDES
RELATIVES À UN PERMIS
OU À UNE LICENCE**

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
Louisiana Ltée BAR COLISEE 5149 A, avenue du Parc Montréal (Québec) H2V 4G3 Dossier: 229-658	Addition d'autorisation de danse et spectacles sans nudité dans 1 Bar existant	5149 A, avenue du Parc Montréal (Québec) H2V 4G3
Bambou Doré inc. BAMBOU DORE INC. 1448, rue Mackay Montréal (Québec) H3G 2H7 Dossier: 257-584	1 Restaurant pour vendre	1448, rue Mackay Montréal (Québec) H3G 2H7
9085-1189 Québec inc. RESTAURANT LA MAISON KAM BO 5158, boul. Henri- Bourassa Est Montréal-Nord (Québec) H1G 2S6 Dossier: 321-091	1 Restaurant pour vendre	5158, boul. Henri- Bourassa Est Montréal- Nord (Québec) H1G 2S6
9104-5831 Québec inc. PUB EXCALIBUR 8073, rue Saint- Hubert Montréal (Québec) H2R 2P4 Dossier: 341-511	1 Bar et addition d'autorisation de spectacles sans nudité (suite à une cession)	8073, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2R 2P4
9102-1536 Québec inc. CABARET MANOIR 1263, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H2S 1H9 Dossier: 355-909	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité et Permis additionnel 1 Bar avec danse (suite à une cession)	1263, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H2S 1H9
Gestion Saroy inc. RESTAURANT CHEZ PIERRE 1263, rue Labelle Montréal (Québec) H2L 4C1 Dossier: 367-417	3 Restaurants pour vendre 1 Bar Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse (suite à une cession)	1263, rue Labelle Montréal (Québec) H2L 4C1
9058-0945 Québec inc. BISTRO VERT LIME 4255, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1V 1K4 Dossier: 390-378	1 Restaurant pour vendre	4255, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1V 1K4
Pub le balafre inc. PUB LE BALAFRE INC. 300, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2X 1M6 Dossier: 861-468	1 Bar avec spectacles sans nudité et addition d'autorisation de danse et changement de capacité (suite à une cession)	300, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2X 1M6
9105-0666 Québec inc. RESTAURANT TABOULE 649A, rue Victoria Saint- Lambert (Québec) J4P 2J7 Dossier: 886-226	1 Restaurant 1 Bar sur terrasse	649A, rue Victoria Saint- Lambert (Québec) J4P 2J7
9105-6093 Québec inc. MAGNOLIA 1329, rue Ste- Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2H4 Dossier: 931-089	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité et changement de capacité (suite à une cession)	1329, rue Ste- Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2H4
Gioacchino Arduini CABARET RED LIGHTS 3055, boul. Carlier Ouest Montréal (Québec) H7V 1J4 Dossier: 1087-089	Addition de 1 Bar	3055, boul. Carlier Ouest Montréal (Québec) H7V 1J4
9064-3925 Québec inc. CAFÉ BAR RESTAURANT PLANETA TERRA 1015, boulevard Décarie Saint-Laurent (Québec) H4L 3M8 Dossier: 1739-424	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité dans 1 Restaurant pour vendre Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre avec spectacles sans nudité sur terrasse	1015, boulevard Décarie Saint- Laurent (Québec) H4L 3M8
9104-9023 Québec inc. CROISIERE EN FÊTE 60, rue Saint-Paul Charlemaigne (Québec) J5Z 1C3 Dossier: 1750-314	Changement de catégorie de 1 Bar avec danse à 1 Restaurant pour vendre avec danse et addition d'autorisation de spectacles sans nudité (suite à une cession)	60, rue Saint-Paul Charlemaigne (Québec) J5Z 1C3
9085-1189 Québec inc. RESTAURANT LA MAISON KAM BO 5158, boul. Henri- Bourassa Est Montréal-Nord (Québec) H1G 2S6 Dossier: 321-091	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité (suite à une cession)	5158, boul. Henri- Bourassa Est Montréal- Nord (Québec) H1G 2S6
9105-7588 Québec inc. RESTAURANT MR SHOU 1633, rue St- Hubert Montréal (Québec) H2L 3Z1 Dossier: 1846-609	1 Restaurant pour vendre	1633, rue St- Hubert Montréal (Québec) H2L 3Z1
9105-7588 Québec inc. RESTAURANT MR SHOU 1633, rue St- Hubert Montréal (Québec) H2L 3Z1 Dossier: 1846-609	1 Restaurant pour vendre	1633, rue St- Hubert Montréal (Québec) H2L 3Z1
3748232 CANADA BROWN DERBY 3697-3701, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H2A 1X8 Dossier: 1846-674	2 Restaurants pour vendre	3697-3701, rue Jean- Talon Ouest Montréal (Québec) H2A 1X8
Arpad Kiss CAFÉ PI 4127, boul. Saint- Laurent Montréal (Québec) H2W 1Y7 Dossier: 1846-989	1 Restaurant pour vendre	4127, boul. Saint- Laurent Montréal (Québec) H2W 1Y7
9104-4784 Québec inc. SUL POSTO 7077, boul. Newman, Local 307 LaSalle (Québec) H9N 1X1 Dossier: 1846-997	1 Restaurant pour vendre dans aire commune	7077, boul. Newman, Local 307 LaSalle (Québec) H9N 1X1
9106-3037 Québec inc. BAR RIO MAR 3620, rue Saint- Dominique Montréal (Québec) H2X 2X7 Dossier: 1847-003	1 Bar	3620, rue Saint- Dominique Montréal (Québec) H2X 2X7
Café Joggie inc. CAFÉ LOGGIA INC. 3485, boul. Carlier Ouest Laval (Québec) H7V 3T4 Dossier: 1847-334	1 Restaurant pour vendre	3485, boul. Carlier Ouest Laval (Québec) H7V 3T4

Téléphone: 985-3344
Télocopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE N° 1310
(PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 1310-78)

AVIS PUBLIC est donné aux PERSONNES
INTÉRESSÉES qu'à sa séance ordinaire du 20 août
2001, le conseil municipal de la Ville Mont-Royal a
adopté le PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
N° 1310-78 intitulé:

"Règlement n° 1310-78 modifiant le Règlement de
zonage n° 1310 par la modification des dispositions
particulières aux zones C-208, C-217, H-715, H-716,
H-717, H-719, H-720, H-736, H-741, P-404, P-408,
P-459 et P-460"

Conformément à la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le maire
expliquera le contenu du projet de règlement
n° 1310-78 ainsi que les conséquences de son
adoption et entendra les personnes qui désirent
s'exprimer à ce sujet au cours d'une ASSEMBLÉE
PUBLIQUE qui aura lieu le 13 septembre 2001, à
19 h, à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt, Ville
Mont-Royal, et pour laquelle un préavis de sept (7)
jours est donné par la présente.

L'objet du projet de règlement n° 1310-78 est de
modifier les dispositions particulières aux zones
C-208, C-217, H-715, H-716, H-717, H-719, H-720,
H-736, H-741, P-404, P-408, P-459 et P-460 de façon
à les harmoniser à l'implantation et à la volumétrie
actuelles des bâtiments.

Le projet de règlement contient des dispositions
propres à un règlement susceptible d'approbation
référéndaire.

Le territoire visé par le règlement comprend les zones
concernées et les zones contiguës décrites ci-après :

- Zone concernée C-208 et les zones contiguës H-720,
H-616, H-530-D, H-718, H-615, H-526-C et P-460.
Zone concernée C-217 et les zones contiguës H-526-C
et H-615.
Zone concernée P-404 et les zones contiguës H-715,
P-460, H-716, H-520, H-523, H-524 et P-459.
Zone concernée P-408 et les zones contiguës
H-543-D, H-636, C-210, H-736 et H-544-A.
Zone concernée P-459 et les zones contiguës T-303,
H-715, P-404, H-524, H-522-B et P-412.
Zone concernée P-460 et les zones contiguës C-210,
H-719, H-720, C-208, P-405, H-717, H-716, P-404 et
H-715.
Zone concernée H-715 et les zones contiguës T-303,
C-210, P-460, P-404 et P-459.
Zone concernée H-716 et les zones contiguës P-460,
H-717, H-525, H-511-1, H-520 et P-404.

Donné à Ville Mont-Royal, le 23 août 2001.

La greffière
Marie Turanne, o.m.a.



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE N° 1310
(PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 1310-83)

AVIS PUBLIC est donné aux PERSONNES
INTÉRESSÉES qu'à sa séance ordinaire du 20 août
2001, le conseil municipal de la Ville Mont-Royal a
adopté le premier projet de Règlement n° 1310-83
modifiant le Règlement de zonage n° 1310.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le maire
expliquera le contenu du projet de règlement
n° 1310-83 ainsi que les conséquences de son
adoption et entendra les personnes qui désirent
s'exprimer à ce sujet au cours d'une ASSEMBLÉE
PUBLIQUE qui aura lieu le 13 septembre 2001, à
19 h, à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt, Ville
Mont-Royal, et pour laquelle un préavis de sept (7)
jours est donné par la présente.

L'objet du projet de règlement n° 1310-83 est de
modifier le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui
a trait au nombre de cases de stationnement hors-rue
applicables aux usages commerciaux, restaurants et
restaurants-minute au centre-ville dans les zones
C-208, C-210-A, C-210-B, C-210-C, C-210-E,
C-210-F et C-217.

Le projet de règlement contient des dispositions
propres à un règlement susceptible d'approbation
référéndaire.

Le territoire visé par le règlement comprend les zones
concernées C-208, C-210-A, C-210-B, C-210-C, C-210-D,
C-210-E, C-210-F, C-217 et les zones contiguës décrites
ci-après :

- Zone C-208 délimitée comme suit.
Au nord : par l'avenue Hudson.
À l'est : par la ligne latérale est du lot 622-288.
Au sud : par le boulevard Graham.
À l'ouest : par l'avenue Athlone.
Zone C-210 incluant les zones C-210-A, C-210-B,
C-210-C, C-210-D, C-210-E, C-210-F, C-210-G et
délimitée comme suit.
Au nord : par la voie ferrée du CN et le chemin
Regent.
À l'est : par les ruelles situées à l'ouest du chemin
Regent.
Au sud : par le chemin Regent et les boulevards
Graham et Laird.
À l'ouest : par le parc Connaught et par le chemin
Dunrick.
Zone C-217 délimitée comme suit.
Au nord-est : par le boulevard Graham.
Au sud-est : par l'avenue Kindersley.
Au sud-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur le boulevard Graham côté sud-ouest.
Au nord-ouest : par la ligne latérale nord-ouest du
lot 619-100.
Zone H-720 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par l'avenue Hudson.
Au nord-est : par le chemin Dunrick.
Au sud-est : par la ligne arrière des lots donnant sur
l'avenue Hudson côté sud-est et le boulevard
Graham.
Au sud-ouest : par la ligne latérale sud-ouest du lot
622-289.
Zone H-616 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Hudson côté nord.
Au nord-est : par la ligne arrière des lots donnant sur
le chemin Dunrick côté ouest.
Au sud-est : par l'avenue Hudson excluant la zone
H-530-D.
Au sud-ouest : par la zone H-530-D.
Zone H-530-D délimitée comme suit.
Au nord : par l'avenue Morrison.
À l'est : par la ligne arrière des lots donnant sur le
chemin Dunrick côté ouest.
Au sud : par l'avenue Hudson excluant la zone H-616.
Au sud-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur le boulevard Graham côté nord-ouest.
À l'ouest : par le chemin Winton excluant la zone
H-530-C.
Zone H-718 délimitée comme suit.
Au nord-est : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Graham côté nord-est.
Au sud-est : par le chemin Athlone.
Au sud-ouest : par le boulevard Graham.
Au nord-ouest : par l'avenue Kindersley.
Zone P-405 délimitée comme suit.
Par les immeubles suivants : école Carlyle, la
bibliothèque municipale et l'église unie de Mont-Royal.
Zone P-460 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par le boulevard Graham.
Au nord-est : par la limite est du parc Connaught
parallèle à la voie ferrée du CN.
Au sud-est : par le boulevard Laird.
Au sud-ouest : par le croisement Lombard.
Zone H-544-B délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par l'avenue Vivian.
Au nord-est : par le chemin Dunrick.
Au sud-est : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Graham côté nord-est.
Zone H-544-A délimitée comme suit.
Donné à Ville Mont-Royal, le 23 août 2001.
La greffière
Marie Turanne, o.m.a.

AVIS
À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre
annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie
qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite
au coût de la parution.

AVIS PUBLIC

PROJET DE PROLONGEMENT DE LA PISTE
DE L'AÉROPORT DE ROUYN-NORANDA

AVIS est donné au public qu'il peut consulter le dossier afférent du projet susmentionné,
qui comprend notamment une étude d'impact sur l'environnement en vertu de la
section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2).

BREVE DESCRIPTION DU PROJET

Prolongement vers le sud-ouest de la piste de l'aéroport de Rouyn-Noranda sur une
distance d'environ 300 mètres (1 000 pieds), ce qui portera sa longueur totale à 2 286
mètres (7 500 pieds).

L'étude d'impact sur l'environnement a été présentée au ministre de l'Environnement
qui la rendra publique à partir du 21 août 2001. Ce dossier sera disponible pour
consultation par le public, aux endroits suivants, tout comme les renseignements sur les
lots touchés par ce projet.

CENTRES DE CONSULTATION

Table with 2 columns: Lieux and Heures d'ouverture. Lists locations like Rouyn-Noranda, Université du Québec à Montréal, and Bureaux de documentation du BAPE.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Table with 2 columns: Lieux and Heures d'ouverture. Lists locations like Québec, Centre de documentation du BAPE, and Bureaux de documentation du BAPE.

MONTRÉAL

Table with 2 columns: Centre de documentation du BAPE and Heures d'ouverture. Lists location and hours for the Montreal office.

SÉANCE D'INFORMATION

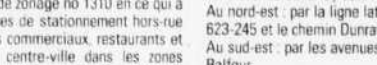
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tiendra une rencontre d'information
à laquelle seront également présents des représentants du ministère de
l'Environnement du Québec et de la Ville de Rouyn-Noranda. Cette rencontre se
tiendra le :

Mercredi 12 septembre 2001 à compter de 19 h 30
au Centre de congrès de l'Hôtel Gouverneur
123, avenue Murdoch, Rouyn-Noranda

Entre le 21 août et le 5 octobre 2001 toute personne, groupe ou municipalité peut
transmettre une demande d'audience publique relativement à ce projet au ministre de
l'Environnement du Québec : M. André Boisclair, Édifice Marie-Guyart, 675, 7^e
avenue, René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7.

Cet avis public est publié par la Ville de Rouyn-Noranda conformément au Règlement
sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981 c.Q-2, r.9)
adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2).

Donné à Rouyn-Noranda,
le 17 août 2001
Daniel Samson, greffier



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE N° 1310
(PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 1310-82)

AVIS PUBLIC est donné aux PERSONNES
INTÉRESSÉES qu'à sa séance ordinaire du 20 août
2001, le conseil municipal de la Ville Mont-Royal a
adopté le premier projet de Règlement n° 1310-82
modifiant le Règlement de zonage n° 1310.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le maire
expliquera le contenu du projet de règlement
n° 1310-82 ainsi que les conséquences de son
adoption et entendra les personnes qui désirent
s'exprimer à ce sujet au cours d'une ASSEMBLÉE
PUBLIQUE qui aura lieu le 13 septembre 2001, à
19 h, à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt, Ville
Mont-Royal, et pour laquelle un préavis de sept (7)
jours est donné par la présente.

L'objet du projet de règlement n° 1310-82 est de
créer les zones C-210-A, C-210-B, C-210-C, C-210-D,
C-210-E, C-210-F, P-449 et H-735 à même une partie
de la zone C-210 et d'établir les dispositions
particulières à ces nouvelles zones.

Le projet de règlement contient des dispositions
propres à un règlement susceptible d'approbation
référéndaire.

Le territoire visé par le règlement comprend la zone
concernée C-210 et les zones contiguës H-544-B,
H-544-A, H-736, P-408, H-543-D, H-636, H-632,
T-302, H-617, H-720, H-719, P-460, H-715, T-303,
H-740, H-742, H-741 décrites ci-après :

- Zone C-210 délimitée comme suit.
Au nord : par la voie ferrée du CN et le chemin
Regent.
À l'est : par les ruelles situées à l'ouest du chemin
Regent.
Au sud : par le chemin Regent et les boulevards
Graham et Laird.
À l'ouest : par le parc Connaught et par le chemin
Dunrick.
Zone H-544-B délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par l'avenue Vivian.
Au nord-est : par le chemin Dunrick.
Au sud-est : par la ligne arrière des lots donnant
sur le boulevard Graham côté nord-est.
Zone H-740 délimitée comme suit.
Au nord : par les boulevards Laird et Graham.
À l'est : par le croisement Merit.
Au sud-est : par l'avenue Wicksteed.
Au sud-ouest : par le chemin Canora.
Zone H-742 délimitée comme suit.
Par l'emprise du chemin de fer du CN entre les
chemins Dunrick et Canora, au nord de la zone C-210.
Zone H-742 délimitée comme suit.
Au nord : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Graham côté nord-est.
Zone H-544-A délimitée comme suit.
Au nord : par la ligne arrière des lots donnant sur
l'avenue Palmerston côté nord et par l'avenue
Dunrae.
À l'est : par le chemin Aberdare et la zone H-550-B.
Au sud : par l'avenue Simcoe.
À l'ouest : par le chemin Canora et la zone H-640.
Zone H-736 délimitée comme suit.
Au nord-est : par le chemin Regent.
À l'ouest, au sud-ouest et au sud : par les ruelles
situées à l'arrière des lots donnant sur Regent.
Zone P-408 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par l'avenue Baifour.
Au nord-est : par la zone H-543-D.
Au sud-est : par l'avenue Cornwall.
Au sud-ouest : par le chemin Regent.
Zone H-543-D délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot 623-245
et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-636 délimitée comme suit.
À l'ouest et au sud-ouest : par la ligne arrière des
lots donnant sur le boulevard Laird côté ouest.
Au nord : par l'avenue Beverley.
À l'est : par la ligne arrière des lots donnant sur le
boulevard Laird côté est.
Au sud : par le chemin Regent.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunraev.
Au sud-est : par les avenues Beverley, Cornwall et
Baifour.
Au sud-ouest : par la ligne latérale ouest des lots
623-382 et 623-326.
À l'ouest : par la ligne arrière des lots donnant sur
le boulevard Laird côté est.
Zone H-617 délimitée comme suit.
Au nord-ouest : par la ligne arrière des lots donnant
sur l'avenue Beverley côté nord.
Au nord-est : par la ligne latérale est du lot
623-245 et le chemin Dunra

LES ACTUALITÉS

Pour contrecarrer les attaques des virus

Microsoft lance un logiciel de sécurité gratuit

ASSOCIATED PRESS

Seattle — Afin de limiter les attaques des pirates informatiques, comme le récent virus «Code rouge», le géant américain Microsoft propose gratuitement à partir d'hier un logiciel de sécurité conçu pour aider les utilisateurs à éliminer les faiblesses dans leur serveur.

Le programme est conçu pour une partie des systèmes d'exploitation Windows NT et Windows 2000, baptisée Internet Information Services, qui permet de publier des pages Web.

Cette fonction a été victime de l'attaque du virus «Code rouge», qui a infecté récemment des milliers de sites Web.

Depuis lors, des experts ont reproché à Microsoft d'avoir conçu

des caractéristiques faciles d'utilisation qui rendent ses logiciels pour serveurs trop vulnérables. Téléchargeable gratuitement, le logiciel aide les utilisateurs à mettre hors d'usage les fonctions et paramètres qui pourraient servir de porte d'entrée aux virus, a précisé Scott Culp, responsable du programme de sécurité de Microsoft.

Cet outil est le dernier d'une série de logiciels de sécurité téléchargeables gratuitement que Microsoft a mis sur le marché récemment pour aider à protéger ses produits.

La semaine dernière, la firme avait lancé Microsoft Personal Security Advisor (conseiller à la sécurité personnelle de Microsoft) à l'intention des utilisateurs des systèmes d'exploitation Windows.

D'un clic de souris, le programme recherche les points vulnérables du système de l'utilisateur. Par exemple, si le logiciel parvient à deviner un de vos mots de passe, il vous conseille d'en choisir un autre moins prévisible.

Un autre outil, HFNetChk, permet de vérifier que des «patches» (mini-logiciels de correction) ont été téléchargés sur des réseaux entiers d'ordinateurs.

Scott Culp souligne que ces outils ne transmettent pas à Microsoft d'informations concernant l'ordinateur personnel de l'utilisateur.

Il ajoute qu'ils devraient être utilisés conjointement à d'autres dispositifs de sécurité, comme les logiciels antivirus.

Sur le Net: <http://www.microsoft.com/security>



RON KUNTZ REUTERS

Tiger Woods hier: Jean Chrétien aurait demandé à jouer une partie avec le champion américain.

Le conseiller en éthique est formel

Chrétien peut jouer au golf avec Tiger Woods

Toronto (PC) — Le conseiller en éthique Howard Wilson ne voit aucune raison pour laquelle le premier ministre Jean Chrétien ne pourrait pas jouer une partie de golf avec le champion Tiger Woods, même s'il a déjà déconseillé à un autre ministre de participer à un tournoi de célébrités de crainte que ce ne soit considéré comme un cadeau.

M. Wilson a déclaré que, si on lui demandait son avis, il serait

probablement d'accord pour que M. Chrétien joue une partie en double avec Tiger Woods.

La participation du premier ministre à une telle activité serait difficile de celle d'un ministre ordinaire parce que, comme chef du gouvernement, elle s'inscrirait dans le cadre de ses fonctions officielles, a déclaré M. Wilson au *Globe and Mail*.

Pour respecter le code d'éthique, les députés sont autori-

sés à accepter des présents d'une valeur monétaire n'excédant pas 200 \$, mais ils peuvent recevoir des cadeaux d'une valeur plus élevée s'ils sont liés à leurs fonctions officielles et ne risquent pas de les compromettre.

Des sources ont déclaré au quotidien torontois que M. Chrétien avait demandé à jouer une partie en double avec Tiger Woods la veille de l'Omnium canadien de golf.

Internet: l'Europe «rattrape» les États-Unis

Vienne (AFP) — Le commissaire européen à la Société de l'information, Erkki Liikanen, a estimé hier que l'Europe «rattrape» actuellement les États-Unis en ce qui concerne l'utilisation d'Internet. Il a observé au cours d'un exposé devant le «Forum Alpbach», une réunion traditionnelle de scientifiques, d'économistes et d'hommes politiques dans le village d'Alpbach (ouest), que l'Europe n'était «plus qu'à douze mois derrière les États-Unis en ce qui concerne la fréquence

d'utilisation d'Internet. Selon lui, en Europe 70 % des petites et moyennes entreprises (PME) et 33 % des foyers privés disposent d'un accès à Internet.

Mis à part l'Estonie, les pays d'Europe de l'Est ont en moyenne un retard de deux à trois ans sur l'Union européenne pour la fréquence des connexions Internet, a observé M. Liikanen.

Le Forum Alpbach qui a commencé le 16 août se terminait hier soir.

Téléphone: 985-3344

Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:

www.offres.ledevoir.com

Suite des avis de la page A 4

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard:

Publications du lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com • Courriel: avisdev@ledevoir.com

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Usage conditionnel

Avis public est donné que le comité exécutif de la Ville de Montréal, à sa séance prévue pour le 12 septembre 2001 à 9h30, sera saisi d'une demande d'autorisation pour exercer un usage conditionnel relativement à la propriété portant le numéro 6377, rue Garnier, située à l'angle sud-est de la rue Beaubien (5010489101).

L'autorisation permettrait l'implantation de l'usage «atelier d'entretien et de réparation de véhicules automobiles ainsi que l'étalage extérieur de véhicules de promenade usagés dans le but d'en faire la vente et la location»,

conformément au Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., chapitre U-1).

Selon ce règlement, tout intéressé qui désire formuler des commentaires au comité exécutif relativement à cette demande doit le faire par écrit au plus tard le 4 septembre 2001, à l'attention de la greffière, hôtel de ville, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R.113A, Montréal, H2Y 1C6.

Montréal, le 24 août 2001

Diane Charland
Greffière

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE N° 1310

(PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 1310-81)
AVIS PUBLIC est donné aux PERSONNES INTERESSÉES ou à sa séance ordinaire du 20 août 2001, le conseil municipal de Ville Mont-Royal a adopté le premier projet de Règlement no 1310-81 modifiant le Règlement de zonage no 1310.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le maire expliquera le contenu du projet de règlement n° 1310-81 ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet au cours d'une ASSEMBLÉE PUBLIQUE qui aura lieu le 13 septembre 2001, à 19 h, à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, et pour laquelle un préavis de sept (7) jours est donné par le présent.

L'objet du projet de règlement n° 1310-81 est d'agrandir la zone P-405 à même une partie de la zone H-615 et de modifier les dispositions particulières à cette zone.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le territoire visé par le règlement comprend les zones concernées H-615 et P-405 et les zones contiguës H-530-D, H-512-C, H-526-A, H-526-B, H-526-C, H-511-I, H-717, H-718, P-460 et C-208 décrites ci-après:

Zone H-615 délimitée comme suit:

Au nord: par la ligne arrière des lots donnant sur le boulevard Graham côté nord entre les avenues Kindersley et Lazard.
À l'est: par l'avenue Kindersley et la zone C-217.
Au sud: par la ligne arrière des lots donnant sur le boulevard Graham côté sud.
À l'ouest: par l'avenue Lazard.

Zone P-405 délimitée comme suit:

Par les immeubles suivants: école Carlyle, la bibliothèque municipale et l'église unie de Mont-Royal.
Zone H-530-D délimitée comme suit:

Au nord: par l'avenue Morrison.
À l'est: par la ligne arrière des lots donnant sur le chemin Dunkirk côté ouest.
Au sud: par l'avenue Hudson excluant la zone H-616.
Au sud-ouest: par la ligne arrière des lots donnant sur le boulevard Graham côté nord-ouest.
À l'ouest: par le chemin Winton excluant la zone H-530-C.

Zone H-512-C délimitée comme suit:

Au nord: par la ligne arrière des lots donnant sur le

boulevard Graham côté nord.
À l'est: par l'avenue Lazard.

Au sud: par la ligne arrière des lots donnant sur le boulevard Graham côté sud.

À l'ouest: par l'avenue Kenaston.

Zone H-526-A délimitée comme suit:

Au nord: par les zones H-512-B et H-512-C.

Au sud: par l'avenue Lazard.

À l'ouest: par la zone H-511-B.

Zone H-526-B délimitée comme suit:

Au nord: par une partie de la zone H-526-B.

À l'est: par les zones H-615 et C-217.

Au sud: par l'école Carlyle et par une partie de la zone H-526-B.

À l'ouest: par une partie de la zone H-526-B.

Zone H-717 délimitée comme suit:

Par les immeubles situés aux: 1310 et Lombard et 1355, 1401 et 1415, cr. Sherwood.

Zone H-718 délimitée comme suit:

Au nord-est: par la ligne arrière des lots donnant sur le boulevard Graham côté nord-est.

Au sud-est: par le chemin Athlone.

Au sud-ouest: par le boulevard Graham.

Au nord-ouest: par l'avenue Kindersley.

Zone H-511-I délimitée comme suit:

Au nord: par le côté sud de l'avenue Carlyle.

Au sud: par les lignes arrière des lots donnant sur le côté nord du boul. Graham.

À l'est: par le cr. Sherwood et la zone H-525.

À l'ouest: par l'avenue Caledonia.

Zone H-526 délimitée comme suit:

Au nord-ouest: par le boulevard Graham.

Au nord-est: par la limite est du parc Connaught parallèle à la voie ferrée du CN.

À l'ouest: par le boulevard Laird.

À l'est: par le croisement Lombard.

Zone C-208 délimitée comme suit:

Au nord: par l'avenue Hudson.

Au sud: par le boulevard Graham.

À l'est: par la ligne latérale est du lot 622-288.

À l'ouest: par l'avenue Athlone.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce projet de règlement et l'illustration des zones décrites ci-haut durant les heures d'ouverture, au bureau de la greffière, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal.

Donné à Ville Mont-Royal, le 23 août 2001.

La greffière
Marie Turcotte, o.m.a.

Québec

Ministère
des Transports

APPEL D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Appel d'offres pour des travaux liés au déneigement et au déglacage de routes

Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine
92, 2^e Rue Ouest, bureau 101
Rimouski (Québec) G5L 8E6
Téléphone: (418) 727-3674
Télécopieur: (418) 727-3673

Contrat n°: 3373-01-4507R Déneigement, déglacage, fourniture du site d'entreposage, fourniture des matériaux de déglacage et chargement des matériaux pour les routes 132, 291, avenue du Port, route du Reste dans les municipalités de Rivière-du-Loup, Saint-Georges-de-Cacouna paroisse, Saint-Georges-de-Cacouna village, M.R.C. Rivière-du-Loup, C.E.P. Rivière-du-Loup. Longueur physique de 29,974 km.

Nombre de camions requis: 2

Garantie de soumission exigée: 18 800 \$ (cautionnement) ou 9 400 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **lundi 10 septembre 2001 à 15 h** alors que débutera l'ouverture des soumissions.

Direction Chaudière-Appalaches

1156, boul. de la Rive-Sud
Saint-Romald (Québec) G6W 5M6
Téléphone: (418) 839-5581
Télécopieur: (418) 834-7338

Contrat n°: 3473-01-4542R Déneigement, déglacage, fourniture des matériaux et d'un site d'entreposage, chargement des matériaux pour une partie de la route 132 dans St-Vallier, Berthier-sur-Mer, Montmagny, Cap-St-Ignace; une partie de la route du Petit-Cap dans Cap-St-Ignace; une partie de la route Principale dans St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud; une partie de la route St-Pierre dans Montmagny, CEP Bellechasse et Montmagny-L'Islet et MRC de Bellechasse et de l'Islet. Longueur pondérée: 44,60 km.

Nombre de camions requis: 2

Garantie de soumission exigée: 22 600 \$ (cautionnement) ou 11 300 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mardi 11 septembre 2001 à 15h** alors que débutera l'ouverture des soumissions.

Direction de la Côte-Nord

625, boulevard Lafleche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone: (418) 295-4765
Télécopieur: (418) 295-4766

Contrat n°: 3574-01-4505R Déneigement, déglacage avec fourniture de matériaux de la route 138 à partir de l'entrée pour se rendre au lac Gobelin dans la municipalité de Sacré-Cœur, m, jusqu'au centre de l'intersection de la route 138 avec la rue Éperlan dans la municipalité de Longue-Rive, m, MRC de la Haute-Côte-Nord, CEP de Saguenay. Longueur pondérée: 65,13 km.

Nombre de camions requis: 2

Garantie de soumission exigée: 13 100 \$ (cautionnement) ou 6 550 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mardi 11 septembre 2001 à 15h** alors que débutera l'ouverture des soumissions.

Direction de la Côte-Nord

625, boulevard Lafleche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone: (418) 295-4765
Télécopieur: (418) 295-4766

Contrat n°: 3574-01-4505R Déneigement, déglacage avec fourniture de matériaux de la route 138 à partir de l'entrée pour se rendre au lac Gobelin dans la municipalité de Sacré-Cœur, m, jusqu'au centre de l'intersection de la route 138 avec la rue Éperlan dans la municipalité de Longue-Rive, m, MRC de la Haute-Côte-Nord, CEP de Saguenay. Longueur pondérée: 65,13 km.

Nombre de camions requis: 2

Garantie de soumission exigée: 42 200 \$ (cautionnement) ou 21 100 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mardi 11 septembre 2001, à 15h** alors que débutera l'ouverture des soumissions.

Contrat n°: 3574-01-4503

Déneigement et déglacage avec fourniture de matériaux de la route 138 à partir du centre de l'intersection de la route 138 avec la rue Éperlan dans la municipalité de Longue-Rive, m, jusqu'au chemin situé à l'ouest de la rivière Bersimis (près du pont) dans la municipalité de Colombier, m, MRC de la Haute-Côte-Nord, CEP de Saguenay. Longueur pondérée: 67,86 km.

Nombre de camions requis: 2

Garantie de soumission exigée: 37 100 \$ (cautionnement) ou 18 550 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mardi 11 septembre 2001, à 15 h 00** alors que débutera l'ouverture des soumissions.

Contrat n°: 3574-01-4504

Déneigement et déglacage avec la fourniture de matériaux de la route 385 à partir de l'intersection avec la route 138 dans Forestville, v, jusqu'à la centrale Bersimis 1, ainsi que les chemins menant à la centrale de Bersimis 2 et à la sous-station de Bersimis 2, MRC de la Haute-Côte-Nord, CEP de Saguenay. Longueur physique: 95,21 kilomètres. Longueur pondérée: 95,21 km.

Nombre de camions requis: 3

Garantie de soumission exigée: 52 800 \$ (cautionnement) ou 26 400 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mardi 11 septembre 2001, à 15 h 00** alors que débutera l'ouverture des soumissions.

Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec

100, rue Lavolette, 4^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone: (819) 371-6896
Télécopieur: (819) 371-6136

Contrat n°: 3872-01-4904 Déneigement, déglacage, fourniture du site d'entreposage, fourniture et chargement des matériaux, de la route du Lac Édouard dans les municipalités de Chasseur et du Lac Édouard, M.R.C. du Haut-St-Maurice, C.E.P. Lavolette. Longueur physique totale: 27,98 km. Longueur pondérée totale: 27,98 km.

Nombre de camions requis: 1

Garantie de soumission exigée: 14 100 \$ (cautionnement) ou 7 050 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mardi 11 septembre 2001 à 15h** alors que débutera l'ouverture des soumissions.

Direction de Laval — Mille-Îles

1725, boulevard Le Corbusier
Laval (Québec) H7S 2K7
Téléphone: (450) 680-6330
Télécopieur: (450) 973-4959

Contrat n°: 5171-01-4511 Déneigement, déglacage, fourniture (dans le cas de sel jusqu'à un maximum de 1 500 tonnes) et entreposage des matériaux de déglacage de la route 344, du chemin Principal et de la montée de la Baie dans les municipalités de Saint-Placide, Oka, St-Joseph-du-Lac, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Pointe Calumet, C.E.P. Deux-Montagnes, M.R.C. Deux-Montagnes. Longueur pondérée: 43,80 km.

Nombre de camions requis: 2

Garantie de soumission exigée: 25 100 \$ (cautionnement) ou 12 550 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **lundi 10 septembre 2001 à 15h** alors que débutera l'ouverture des soumissions.

Direction l'Est-de-la-Montérégie

201, place Charles-Le Moyne, 5^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone: (450) 677-8974
Télécopieur: (450) 442-1317

Contrat n°: 5371-01-4529R Déneigement, déglacage, site d'entreposage, chargement et fourniture des matériaux des routes 227, 229 et diverses collectrices dans les municipalités de Marieville, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Marie-Madeleine, p., Rougemont et Mont-Saint-Hilaire, M.R.C. Rouville, Les Maskoutains et La Vallée-du-Richelieu, C.E.P. de Borduas, Verchères et Iberville. Longueur pondérée de 37,88 km.

Nombre de camions requis: 2

Garantie de soumission exigée: 15 300 \$ (cautionnement) ou 7 650 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mardi, 11 septembre 2001 à 15h00** alors que débutera l'ouverture des soumissions.

Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie

245, boul. St-Jean-Baptiste
Châteauguay (Québec) J6K 3C3
Téléphone: (450) 698-3400
Télécopieur: (450) 698-3452

Contrat n°: 5471-01-4503 Déneigement, déglacage, fourniture des matériaux, site d'entreposage et chargement des matériaux pour l'année 2001-2002, de l'autoroute 30 en incluant certaines bretelles d'accès et une route collectrice dans les municipalités de Candiac, ville, St-Philippe, p., La Prairie, v., Brossard, v., M.R.C., Roussillon et Champlain, C.E.P. La Prairie et Lapinaire.

Nombre de camions requis: 2

Garantie de soumission exigée: 27 600 \$ (cautionnement) ou 13 800 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mardi 11 septembre 2001 à 15h** alors que débutera l'ouverture des soumissions.

Contrat n°: 5472-01-4501

Déneigement, déglacage et fourniture des matériaux sur divers tronçons des routes 132, 202 et 236, dans diverses municipalités, M.R.C. Beauharnois-Salaberry et Haut-St-Laurent, C.E.P. Beauharnois-Huntingdon et Salaberry-Soulanges.

Nombre de camions requis: 3

Garantie de soumission exigée: 41 600 \$ (cautionnement) ou 20 800 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **mardi 11 septembre 2001 à 15h** alors que débutera l'ouverture des soumissions.

Contrat n°: 5473-01-4520

Déneigement, déglacage et fourniture des matériaux sur divers tronçons de l'autoroute 20, dans diverses municipalités, M.R.C. Vaudreuil-Soulanges, C.E.P. Salaberry-Soulanges.

Nombre de camions requis: 3

Garantie de soumission exigée: 29 500 \$ (cautionnement) ou 14 750 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessus mentionnée et prendra fin le **jeudi 13 septembre 2001 à 15h** alors que débutera l'ouverture des soumissions.

LE MARCHE DES BOURSENIERS

Main financial table with columns for various stock indices and individual stocks, including sections for 'A', 'B', 'C', 'D', 'E', 'F', 'G', 'H', 'I', 'J', 'K', 'L', 'M', 'N', 'O', 'P', 'Q', 'R', 'S', 'T', 'U', 'V', 'W', 'X', 'Y', 'Z'.

TORONTO

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres A et B différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote et A+ actions assorties de droits de vote.

LES COTES

Table of stock prices for Toronto and New York, including TSE 300, Dow Jones, and various individual stocks.

LES DEVICES

Table of foreign exchange rates for various currencies.

COUP D'ŒIL

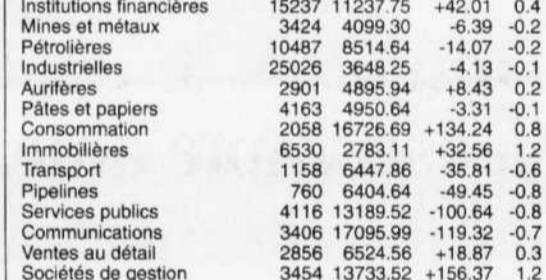


Table titled 'La Bourse de Toronto' listing various stock indices and their values.

Canadian Venture

Table of Canadian Venture funds and their performance metrics.

Le Marché Américain

Table of American market indices and their values.

Les plus actifs de Toronto

Table of the most active stocks in the Toronto market.

Les plus actifs de Canadian Venture

Table of the most active Canadian Venture funds.

TRANSIGÉS EN FOND AMÉRICAIN

Table of American funds traded in Canada.

ACTIVES DÉRETTES

Table of active derivatives and their values.

DECISION+

Pour les cotes, les nouvelles et les graphiques de vos titres, rendez-vous sur www.decisionplus.com

MONTREAL

Table of Montreal market data.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Offensive tarifaire
d'Air Canada
contre WestJetGÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Air Canada a lancé une offensive tarifaire dans l'Ouest canadien, châteaue fort de WestJet. Son objectif avoué est de récupérer des parts de marché sur le lucratif triangle Calgary-Edmonton-Vancouver perdues aux mains de son concurrent, cantonné dans le segment à bas tarif.

Les réductions tarifaires annoncées hier atteignent les 80 % et portent le prix d'un aller simple à 57 \$ entre Calgary et Edmonton, à 83 \$ entre Calgary et Vancouver et à 94 \$ entre Vancouver et Edmonton. Ces prix s'apparentent à ceux pratiqués par WestJet sur ces liaisons. Air Canada a également assoupli ses restrictions. Ces nouveaux tarifs s'appliquent aux billets achetés pour les vols le jour même, ou à ceux achetés un, trois, cinq et sept jours à l'avance. À l'instar de l'approche retenue par WestJet, ces réductions tarifaires pourraient ne s'appliquer que sur un nombre restreint de sièges.

Air Canada tente, ainsi, de récupérer une partie des parts de marché perdues sur le lucratif triangle de l'Ouest aux mains de WestJet. Cette offensive tarifaire sera suivie du lancement, quelque part à l'automne, d'un nouveau transporteur à bas prix, filiale à 100 % d'Air Canada, devant s'activer sur les routes domestiques et transfrontalières, en concurrence directe avec West-

Jet et Canada 3000. La présidence de ce nouveau transporteur a été confiée, mardi, à Stephen Smith, qui a été président et chef de l'exploitation de WestJet jusqu'en septembre 2000 après avoir été président d'Air Ontario (filiale régionale d'Air Canada) de 1994 à 1999.

Depuis mardi, l'action de WestJet est en baisse de 10 %, passant de 22 \$ à 19,80 \$. Dans la seule séance d'hier, elle a reculé de 5 %, ou de 1,10 \$, à 19,80 \$. Dans l'intervalle, l'action d'Air Canada est passée de 6,80 \$ à 7,38 \$, soit un gain de 8,5 %.

Depuis sa fusion avec Canadien, Air Canada a été à quelques reprises l'objet de plaintes, déposées par d'autres transporteurs, devant le Bureau de la concurrence. Ces derniers ont alors dénoncé la tactique d'Air Canada, alléguant que le transporteur s'adonnait à des pratiques anticoncurrentielles à des fins d'éviction, essentiellement sur des routes de l'Est canadien. Après des accusations portées contre Air Canada dans le cas de CanJet (désormais regroupé sous Canada 3000) et WestJet, le Bureau de la concurrence a décidé de s'en remettre au tribunal du même nom, en vertu de cette notion de «coûts évitables» nouvellement introduite dans la Loi sur la concurrence.

Il n'avait pas été possible de savoir, hier, si WestJet allait contester cette nouvelle politique tarifaire d'Air Canada devant le Bureau de la concurrence.

Saco Smartvision rate
sa restructuration

La compagnie manufacturière d'écrans géants électroniques ne s'entend pas avec la CIBC

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Saco Smartvision n'a pas réussi à s'entendre avec la CIBC et a ainsi échoué dans sa tentative de redressement.

«Le rejet de notre offre par la CIBC est d'autant plus décevant que notre plan de compromis et d'arrangement a été accepté le 16 août par la grande majorité de nos créanciers ordinaires et actionnaires, y compris la Caisse de dépôt et placement du Québec», a déclaré le président et chef de la direction de Saco, M. Fred Jalbout, dans un communiqué émis hier.

Ce plan était toutefois conditionnel à la conclusion d'une entente entre Saco et son créancier garanti de premier rang, la CIBC, à qui elle devait 16,2 millions.

Saco, une compagnie manufacturière d'écrans géants électroniques, ne pourra donc pas faire ratifier son plan d'arrangement par le tribunal. Elle s'était placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies en mars dernier. Cette initiative avait permis de suspendre les procédures intentées contre Saco. Cette suspension a cependant été levée à minuit dans la nuit de jeudi à aujourd'hui.

Saco compte près d'une quarantaine d'employés.

Avec une créance de 18,2 millions, la Caisse de dépôt et placement est un créancier garanti de deuxième rang. Le contrôleur, Ernst and Young, a déterminé qu'en cas de liquidation, la caisse ne recevrait rien puisque la CIBC ne se ferait même pas rembourser toutes les sommes qui lui sont dues.

La Caisse de dépôt était donc traitée comme un créancier ordinaire dans le plan d'arrangement: comme tous les autres, elle devait recevoir un montant de 1000 \$ et une action ordinaire de Saco pour chaque dollar du solde. Le titre de Saco se transférait à 0,17 \$ hier, avant que Saco n'annonce l'échec de ses discussions avec la CIBC.

Le plan de redressement comprenait également un nouvel investissement de 2 millions de la part d'un groupe d'investisseurs dirigé par M. Jalbout et un investissement additionnel de 3 millions de la part d'un groupe dirigé par Pierre McMaster. Ces investissements auraient permis à ces deux groupes de contrôler la compagnie avec 61,6 % des actions. De leur côté, les actionnaires auraient vu leur position passer de 70 à 16 %.

À l'origine, sous le nom de Teknor, Saco se spécialisait dans la conception et la fabrication d'ordinateurs industriels. Elle a fait l'acquisition de Saco Smartvision, un fabricant d'écrans géants et d'écrans de contrôle, en janvier 1998. Teknor a pris le nom de Saco Smartvision et a vendu sa division d'ordinateurs industriels pour se consacrer aux écrans. Elle a notamment fabriqué des écrans pour les tourées de vedettes de la chanson comme U2 et Céline Dion, pour des stades et pour le bureau de Nasdaq à New York.

Saco a cependant connu des difficultés financières, notamment en raison de sa stratégie de vente: l'entreprise vendait ses produits avec peu ou pas de marge dans l'espoir d'accroître sa pé-



À l'origine, sous le nom de Teknor, Saco a fait l'acquisition de Saco Smartvision, un fabricant d'écrans géants et d'écrans de contrôle (entre autres l'écran du Nasdaq), en janvier 1998.

nétration du marché.

Elle espérait également tirer des revenus d'espaces publicitaires potentiels sur ses écrans, mais ces revenus ne se sont pas concrétisés.

Enfin, un long conflit avec un représentant de vente a coûté cher à la société. Un arbitre a enjoint Saco de verser 1,9 million à Soprodev et à son président, Edward Raffo.

Petite acquisition en vue pour la Banque TD

La TD relaque
toujours le courtage
à escompte américainAMRAN ABOCAR
REUTERS

Toronto — La Banque Toronto-Dominion, deuxième au Canada pour ce qui est de l'actif, s'est dite intéressée hier à accroître sa présence sur le marché américain du courtage à rabais, précisant toutefois ne pas être pressée d'étendre sa présence dans le secteur des services de détail.

La TD pourrait éventuellement traverser la frontière pour mettre le pied dans les services bancaires de détail mais elle s'en tiendrait à une acquisition somme toute assez petite, histoire de tester les eaux d'abord, a indiqué le chef de la direction, Charles Baillie.

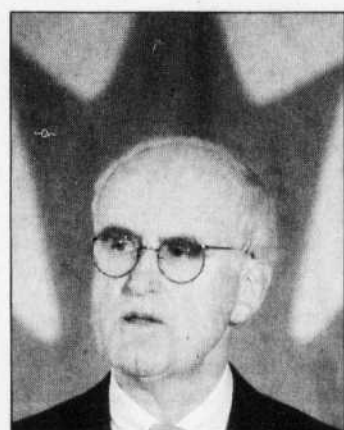
«Nous serions dans une position singulière aux États-Unis. Nous serions en désavantage en ce qui a trait à l'achat d'une banque de détail puisqu'il n'y a aucune synergie entre les marchés», a dit M. Baillie à des analystes lors d'une conférence téléphonique.

M. Baillie a toutefois indiqué que la TD, propriétaire majoritaire du courtier à escompte TD Waterhouse, deuxième aux États-Unis, était probablement plus susceptible que le numéro un Charles Schwab Corp. d'acquiescer un courtier alors que l'industrie se trouve en pleine consolidation. «Nous offrons davantage de synergies que tout autre groupe», a dit Baillie. «Alors, s'il y a des occasions, nous les analyserons rigoureusement.»

TD Waterhouse, qui annonçait récemment d'importantes suppressions d'emplois, a rapporté mercredi une perte pour son troisième trimestre en raison de frais de restructuration et d'une baisse d'activité de ses clients sur les marchés boursiers. La firme de courtage a accusé une perte nette de 21,8 millions \$US, ou 6 cUS l'action, contre un bénéfice de 34,5 millions \$US, ou 9 cUS, un an plus tôt.

Quant à la TD, elle a rapporté plus tôt hier un bénéfice stable pour son troisième trimestre, surpassant de justesse les attentes des marchés. La TD a engrangé un bénéfice net d'exploitation selon la comptabilité de caisse de 522 millions, ou 80 c l'action, contre 511 millions, ou 80 c, un an plus tôt. Le bénéfice net d'exploitation selon la comptabilité de caisse exclut les coûts de restructuration.

Huit analystes ayant soumis leurs prévisions à la firme de recherche Thomson Financial/First Call tablaient en moyenne sur un profit de 78 c l'action, excluant les éléments non récurrents. «Compte tenu de ce qui se produit sur les marchés boursiers, ce n'est pas surprenant. Nous avions prévu des résultats



PETER JONES REUTERS
Le chef de la direction de la Banque TD, Charles Baillie.

plutôt faibles», a dit Lidia Parfeniuk, analyste chez Standard and Poor's.

«Alors que les banques dévoilent tour à tour leurs résultats cette semaine, je crois que nous commençons à recevoir davantage de bonnes nouvelles parmi toutes les mauvaises, et je pense que le climat s'embellit plus que nous ne l'avions prévu.»

Le rendement d'exploitation de l'avoir en actions ordinaires selon la comptabilité de caisse s'est chiffré à 17,1 % par rapport à 18,1 % au trimestre correspondant de l'an dernier.

La banque a attribué ses résultats aux activités de détail de TD Canada Trust, qui a contribué 53 % du bénéfice d'exploitation selon la comptabilité de caisse, et de Valeurs Mobilières TD, qui en a contribué 41 %.

Les revenus se sont hissés de 3 % à 2,68 milliards contre 2,59 milliards l'an dernier.

La TD a acheté Canada Trust, plus grande société de fiducie au pays, pour huit milliards en 1999 et a terminé d'intégrer ses activités de détail au troisième trimestre.

Les actifs totaux se chiffraient à 296 milliards à la fin du troisième trimestre, en hausse de 12 % ou 31 milliards par rapport à la fin du dernier d'exercice.

La provision pour pertes sur créance s'est élevée à 190 millions au cours du trimestre, contre 135 millions un an plus tôt. La TD a fait part d'une augmentation de sa provision pour pertes sur créances, ce qui porte la provision de l'exercice entier à 620 millions, compte non tenu des provisions globales générales accrues de 300 millions enregistrées au premier semestre de l'exercice.

Après neuf mois, le bénéfice net de la TD s'est chiffré à 1,64 milliard, ou à 2,52 \$ l'action (compte non tenu des éléments exceptionnels), comparativement à 1,51 milliard, ou 2,36 \$ l'action, après neuf mois en 2000.

Les placements
étrangers reculent

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — En juin, les étrangers ont diminué de 3,9 milliards de dollars leurs investissements en obligations canadiennes, rapportait hier Statistique Canada.

Il s'agit d'une première réduction en 2001, faisant suite à une mise totale de 18,6 milliards lors des cinq premiers mois; le recul est dû au «nombre record de remboursements d'obligations détenues par des étrangers», explique l'agence fédérale. Cela apparaît surtout du côté des obligations du gouvernement du Canada, à la suite des remboursements faits en juin.

Pour leur part, les sociétés ont émis moins de nouveaux titres sur les marchés étrangers, après une forte hausse les quatre mois

précédents; les Américains ont causé les deux tiers de ce désinvestissement de valeurs mobilières, l'autre tiers étant dû à des Européens et des Asiatiques.

En sens inverse, les Canadiens ont encore acquis des actions étrangères, en rajoutant pour deux milliards; ils ont par contre réduit de 800 millions leurs placements en obligations étrangères.

Le placement de deux milliards en actions étrangères est inférieur à la moyenne de près de cinq milliards des cinq premiers mois de 2001. Si en juin l'argent a été placé «entièrement» en actions d'outre-mer, le total des six premiers mois (26,3 milliards) pour les actions «s'est réparti également entre actions américaines et d'outre-mer», indique l'agence.

EN BREF

Recul de l'activité
économique

(PC) — Après une baisse de 0,5 % en mars et une hausse de 0,1 % en avril, l'activité économique au Québec a reculé légèrement de 0,1 % en mai. Ce recul est le sixième au cours des douze derniers mois et le troisième à survenir depuis le début de l'année. C'est ce que révèle la publication mensuelle de l'Institut de la statistique du Québec. Le secteur de la construction a enregistré une forte baisse de 3,9 % au cours du mois de mai, ce qui constitue son quatrième recul depuis le début de l'année. De plus, la publication indique que, pour les cinq premiers mois de 2001, l'augmentation du PIB a été de 2,5 % par rapport aux mois correspondants de l'année précédente, comparativement à 2,2 % pour le Canada.

Augmentation
des prestataires
d'assurance-
emploi

(PC) — Le nombre de Canadiens recevant des prestations d'assurance-emploi a augmenté de 1,7 % en juin, comparativement à mai. Le nombre de prestataires a ainsi atteint 505 180. Quant au montant des prestations versées, il a augmenté de 8,1 % par rapport au mois précédent, pour atteindre 660,2

millions. Au Québec, on a enregistré une augmentation de 2,1 %.

Croissance de
1,7 % en 2001 et
de 2,6 % en 2002

New York (Reuters) — La première économie mondiale connaîtra probablement une croissance molle jusqu'à la fin de l'année mais repartira en 2002, montre le rapport trimestriel de la Réserve fédérale de Philadelphie publié hier. Les 33 prévisionnistes privés interrogés anticipent en moyenne une croissance de 2,6 % l'année prochaine, contre 2,8 % lors de l'enquête de mai. La Maison-Blanche table, elle, sur un rythme de 3,2 %. Les économistes ne prévoient plus qu'une croissance annualisée de 1,7 % en 2001 contre 2,3 % en mai. Au deuxième trimestre, le PIB a progressé de 0,7 %, sa pire performance en huit ans (et sa révision à venir est redoutée par les marchés). Le taux de chômage, actuellement de 4,5 %, passera à 4,9 % au quatrième trimestre, puis se stabilisera à ce niveau en moyenne en 2002 (contre 4,8 % dans les deux cas dans l'enquête de mai). Environ 35 % des économistes interrogés craignent en outre une contraction du PIB pendant le trimestre en cours (contre 29 % en mai). La profonde récession de l'industrie et le ralentissement des dépenses d'équipement produisent leur effet sur l'économie, arguent-ils.

Internet

Les internautes se
méfient plus d'AOL
que de Microsoft

REUTERS

Stamford — Alors que le respect de la vie privée et la sécurité deviennent des enjeux croissants pour les internautes, ils se méfient davantage du fournisseur d'accès à Internet AOL Time Warner que de son rival Microsoft, selon une étude de Gartner publiée hier.

AOL Time Warner est l'entreprise dont le taux de méfiance sur le Web est le plus élevé, à environ 37 %, devant les banques, les brokers en ligne, les entreprises de cartes de crédit, la librairie en ligne Amazon.com et Microsoft, avec 29 %.

Selon Gartner, la confiance des utilisateurs sera un facteur important du succès des services sur Internet dans les années à venir.

«La confiance dont bénéficie Microsoft lui donne un avantage important sur AOL dans leur bataille pour les services en ligne. Les utilisateurs seront plus enclins à essayer les nouvelles fonctions de Microsoft disponibles avec Windows XP, comme Microsoft Messaging», estime Avivah Litan, vice-président et directeur de la recherche chez Gartner. «AOL s'est toujours présenté comme l'avocat des clients» mais cette étude met clairement fin à ce mythe.»

Ces résultats interviennent alors que Microsoft a lancé une offensive pour tenter d'arracher des parts de marché à AOL Time Warner dans le domaine des services Internet.

Selon l'étude, le respect de la vie privée et la sécurité sont les deux premières préoccupations des internautes.

GRICIS

2001 bogues:
globalisme et pluralisme

Colloque international sur les enjeux du développement des technologies de l'information et de la communication

À l'Hôtel du Parc, du 19 au 22 septembre 2001
Plus d'une centaine de conférenciers de réputation internationale provenant d'une vingtaine de pays

Programme et inscription : <http://www.uqam.ca/gricis>
Information : 987-3000 poste 6554 / 8598

Québec

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
Ministère de la Culture et des Communications
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Ministère des Relations Internationales

SODAC

Canada

Patrimoine canadien
Développement des ressources humaines

CRSH

UQAM

É D I T O R I A L

Un abus
condamnabile

Si l'on en croit les révélations du quotidien torontois *National Post*, un ancien conseiller du premier ministre Jean Chrétien, Jean Carle, quittera bientôt volontairement son poste de vice-président de la Banque fédérale de développement du Canada avec, en poche, une année de salaire et quelques autres avantages inusités. À moins que l'information ne soit contredite, ou justifiée, M. Carle doit renoncer à ces privilèges auxquels il n'aurait jamais dû avoir accès.

La question est simple, elle s'adresse au premier ministre du Canada: M. Chrétien, comment expliquez-vous que votre ancien conseiller, Jean Carle, ait obtenu de la Banque fédérale de développement l'ajout d'une clause manuscrite à son contrat d'embauche, en 1998, prévoyant le versement d'une somme de 150 000 \$ à son départ de l'institution, plus 1000 \$ par mois pour ses dépenses de voiture personnelle et le remboursement du coût d'une carte de membre d'un club de golf prestigieux, une valeur de 3500 \$? Pourquoi cela?

Il n'est pas inhabituel que les hauts dirigeants d'entreprise, des gens qui peuvent être congédiés sans préavis, obtiennent à leur embauche l'assurance d'un dédommagement dans l'éventualité d'une telle infortune. Cette protection peut atteindre des montants significatifs, par exemple une année de salaire ou même davantage.

En revanche, il n'est certainement pas de pratique courante de voir un haut dirigeant recevoir l'assurance d'une prime de séparation d'une année de salaire dans le cas où il quitterait volontairement son emploi pour se joindre à une autre entreprise! Or c'est précisément le cas de Jean Carle, qui a récemment annoncé son départ volontaire de la BFD

après seulement trois années, pour s'associer à l'organisation du Festival Juste pour rire.

N'est-il pas pour le moins ironique qu'Ottawa, qui refuse de verser des prestations d'assurance-emploi à un salarié quittant volontairement son emploi, pige ainsi dans les fonds publics pour accorder 165 000 \$ à un employé démissionnaire après seulement trois ans?

Avant d'être nommé à la BFD, en 1998, Jean Carle était «directeur des opérations» au bureau du premier ministre. On se rappellera que c'est lui qui était chargé de précéder le premier ministre dans ses voyages à l'étranger pour «essayer» pendant quelques jours les chambres d'hôtel que devait occuper M. Chrétien. Une tâche fastidieuse, on le devine... Plus sérieusement, l'homme fut surtout impliqué dans les affaires du *Pepper-gate* et du *Shawinigate* à titre de messenger du bureau du premier ministre. Cette proximité politique avec M. Chrétien serait-elle à l'origine de sa nomination à la tête de la BFD, en 1998, et, surtout, expliquerait-elle les privilèges inusités rattachés à ce poste?

Même si elle n'implique pas des sommes faramineuses, l'affaire sent mauvais. Elle exige un éclaircissement rapide dans le meilleur intérêt de la vie politique canadienne. Quelqu'un au bureau du premier ministre serait-il intervenu personnellement auprès de la BFD pour que soit bonifié le contrat de M. Carle? Si oui, qui est cette personne et si non, qu'est-ce qui explique que la direction de la BFD ait consenti de tels privilèges au candidat Jean Carle?

À moins que des réponses cohérentes et acceptables ne viennent jeter un nouvel éclairage sur la question, Jean Carle doit renoncer à des sommes auxquelles il n'a pas légitimement droit. Sans quoi, c'est l'intégrité du gouvernement Chrétien et du premier ministre lui-même qui en sortira écorchée.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

Greenspan est juste

Àu début de l'année, le taux directeur de la Réserve fédérale américaine était à 6,5 %. Le ralentissement d'activité ayant commencé à imprimer ses multiples effets sur le profil de l'économie, les experts estimaient qu'une réduction du loyer de l'argent à l'intérieur de la fourchette allant de 4 à 4,5 % serait suffisante pour requinquer durablement le monde du pain et du beurre. Puis il y eut la dégringolade progressive de la sphère technologique. Au fur et à mesure que les Nortel, Lucent et autres Motorola publiaient les chiffres afférents aux contre-performances, on a envisagé comme possible une retraite du taux à 3,5 %. Il y a 48 heures de cela. Alan Greenspan, le grand patron de la Fed, a fixé le taux à ce niveau. Depuis lors, plus d'une voix s'est manifestée pour souligner que l'état actuel de l'économie américaine commandait une baisse encore plus prononcée.

Plus d'un observateur juge en effet que le rythme de la valse des réductions composée par le chef d'orchestre de la première puissance économique du globe relevait quelque peu du mou. Constatant que les indicateurs boursiers n'avaient pas bénéficié autant qu'on l'aurait cru de ces diminutions, ces observateurs avancent que la dernière baisse aurait dû être de 50 points au lieu des 25 commandés par le manitou de la Fed. Il est fort probable que, dans six mois ou un an, on réalisera que la décision ô combien influente du vieux forban de l'économie était la bonne.

La toile de fond de toute cette histoire diffère quelque peu de celle qui avait cours au début de l'année. Depuis lors, en fait surtout au cours du dernier mois, la valeur du dollar a perdu quelques plumes par rapport notamment aux monnaies européennes. Et alors? Une baisse plus prononcée du taux d'intérêt aurait encouragé une dégringolade du dollar. Une retraite incontrôlée de la monnaie. Si cela avantagerait certains exportateurs de biens et services, cela aurait surtout pour conséquence de détourner les investisseurs étrangers du territoire américain.

Or si se trouve que les Américains ont besoin comme jamais des capitaux étrangers. Dans cette histoire, on ne doit pas oublier que le taux d'épargne des États-Unis est actuellement trop faible pour se permettre de faire des gestes susceptibles d'encourager une fuite des capitaux. Si tel était le cas, si le dollar baissait de manière incontrôlée, alors Greenspan serait dans l'obligation de passer d'une politique d'assouplissement des conditions monétaires à une politique de restriction de ces conditions.

Certains bonzes de Wall Street ont beau pousser des cris d'orfraie, c'est Greenspan qui a visé juste. En ayant été économiste, il mesure le recul du dollar et se dote d'une marge de manœuvre pour d'autres baisses du loyer de l'argent.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

BRIAN TOBIN ÉTONNE PAR SES PROGRÈS EN FRANÇAIS...



LETTRES

Modération et pondération

Depuis quelque temps, à la suite d'une «analyse» parue dans *Le Devoir*, on s'obstine à parler, en matière de notes scolaires, de «modération», pour indiquer qu'on a trafiqué les résultats afin de les ajuster à une moyenne de groupe.

Je sais que le mot modération a bien meilleur goût pour la SAQ, mais, en statistique, c'est de pondération qu'on doit parler quand il s'agit «d'attribuer à chacun des éléments servant à élaborer une note [...] une place proportionnelle à son importance réelle» (Larousse). Le sens des mots se perd et la précision fuit le camp. Triste époque...

Renaud Tremblay
Montréal, 19 août 2001

La Royal Bank of Canada

À titre de client de la Banque Royale du Canada, j'aimerais manifester mon vif désaccord avec le changement de la marque descriptive de la banque, qui s'appellera désormais «RBC Groupe financiers».

Pourquoi? Tout simplement parce que j'aimais voir au Québec l'affichage français Banque Royale du Canada. Or, avec cette nouvelle désignation, il y aura toujours le sous-entendu anglophone RBC-Royal Bank of Canada.

Grand renfort publicitaire, notamment par des pages entières dans les journaux, la banque dit: «En 1901, animés par la volonté de refléter la réalité et les espoirs des gens d'ici, nous sommes devenus la Banque Royale du Canada.»

[...] Nous avons fait du chemin. En cours de route, bien des choses ont changé.»

Quelles sont ces choses qui ont changé, au fait? Les Québécois sont devenus tellement tolérants qu'ils n'ont plus besoin de voir leur langue parfaitement respectée dans l'affichage au Québec, comme c'était le cas avec la désignation Banque Royale du Canada?

Je considère donc que la Royal Bank of Canada-RBC, dont le siège social est évidemment à Toronto, fait un pas en arrière en revenant à une désignation sentant beaucoup plus l'anagramme anglophone que francophone... à moins que RBC veuille tout simplement dire «Riche banque canadienne»!

Yves Hamel
Montréal, août 2001

Un suicide
n'est jamais «réussi»

Dans leur réflexion sur le paradoxe d'une Fête de la fierté gaie et lesbienne vécue par certains homosexuels «comme un miroir grossissant le reflet de leur détresse psychologique et de leur sentiment de solitude» (*Le Devoir*, 21 août 2001), les docteurs Réjean Thomas et Stéphane Lavoie emploient eux-mêmes un vocabulaire inquietant qui plonge ses racines dans un autre paradoxe très révélateur.

À deux reprises, en effet, ils opposent les «tentatives de suicide» à un «suicide réussi». D'où leur vient, comme à bien d'autres, ce besoin d'associer la réussite et le suicide? Il y a,

tout simplement, des tentatives de suicide et des suicides. Nul besoin de dire d'un suicide qu'il est «réussi». À moins que, dans une civilisation de la performance à tout prix, ils considèrent qu'il est important de toujours passer aux actes et de compléter ce que l'on a entrepris, fût-ce une chose aussi horrible et malheureuse qu'un suicide? Et, en ce cas, ce serait donc un échec que de vivre?

Claude Brunet
Bénévole, Suicide-Action Montréal
Montréal, 21 août 2001

Citations politiciennes

Comme une hirondelle annonce le printemps, l'automne qui approche — eh oui! — apporte son lot de citations politiciennes dont la profondeur n'a souvent d'égale que la vacuité de l'espace intersidéral.

La dernière en date est celle du premier ministre Bernard Landry qui a promis un référendum d'ici 2005 si — et seulement si — les conditions gagnantes sont réunies.

Et Charest, dans sa verve providentielle, de rétorquer qu'enfin l'enjeu de la prochaine élection est clair... Il y aura un référendum avec le PQ et il n'y en aura pas avec le PLQ!

Je pense qu'il a aussi affirmé que le prix des bananes allait monter...

Et on se demande, ensuite, pourquoi les gens se désintéressent de la chose politique!

Sylvain Daignault
Journaliste
La Prairie, 21 août 2001

LIBRE OPINION

Les trois piliers de la citoyenneté québécoise

NIKOLAS DUCHARME

Candidat à la maîtrise de l'ENAP, 29 ans

La plupart des populations occidentales pensent les paramètres de leur nationalité et de leur identité. Le Québec n'échappe pas à ce courant, surtout depuis le dernier référendum sur la souveraineté-partenariat.

La vitalité de même que l'avenir de la nation québécoise sont plus que jamais liés au respect de valeurs universelles et au pluralisme. Rappelons que, dans quatre ou cinq décennies, nous assisterons à un véritable renversement de la pyramide des âges. À cet égard, l'une des solutions qui s'offrent aux Québécois pour assurer le renouvellement de la population, hormis une augmentation des naissances, est l'immigration et l'adoption internationale. Devant ce constat, l'identité des habitants du Québec, en constante mutation depuis la Deuxième Guerre mondiale, est appelée encore une fois à évoluer, à se redéfinir à partir de l'image socio-démographique et culturelle actuelle du Québec.

Sans renier l'histoire et l'apport des gens qui ont habité notre territoire avant nous, il faut accepter que l'identité et la culture québécoises d'aujourd'hui ne sont plus homogènes et qu'elles peuvent s'enrichir de l'apport des citoyens issus de groupes minoritaires de la société. Comme Gérard Bouchard l'a si justement souligné dans ces pages, pour les Canadiens français, le défi est double. D'abord, ils doivent se fondre dans l'ensemble québécois. Deuxièmement, ils doivent assumer un rôle de leadership dans la redéfinition des rapports interethniques avec les autres habitants qui ont d'autres origines que la leur.

À cet égard, l'idée d'ouvrir un débat sur l'adoption d'une citoyenneté québécoise peut constituer un point de départ prometteur. En fait, nous croyons que la citoyenneté peut être à la base d'un métissage créateur qui alimentera et renouvellera notre démocratie et la façon de nous concevoir comme nation en Amérique.

Un patrimoine de droits
et de devoirs communs

Le point d'ancrage de cette conception de la citoyenneté est sans aucun doute la Charte

des droits et libertés de la personne du Québec. Cette charte, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1975, peut être considérée comme un patrimoine de droits et de responsabilités individuelles, économiques et sociales appartenant à tous les Québécois, peu importe leur origine ethnique. Elle garantit à tous l'égalité, la liberté d'expression, d'opinion et de croyance, la justice et les conditions de l'exercice de participation à la vie démocratique. À notre avis, la Charte québécoise doit devenir plus qu'un document juridique. Ce symbole doit incarner le contrat social qui nous unit tous au Québec.

Une langue commune

La langue française peut constituer, quant à elle, le deuxième pilier de la citoyenneté québécoise en agissant comme un instrument d'intégration à la vie démocratique. À l'instar des conclusions du rapport des États généraux sur la langue, nous estimons que le français doit devenir de plus en plus un outil de communication partagé et une source de fierté pour tous ceux qui habitent le Québec, bien qu'historiquement il fut lié au destin des Canadiens français en Amérique.

Contrairement à ce qu'affirment certaines élites tant nationalistes que fédéralistes, une langue n'a ni religion, ni ethnicité. Elle est avant tout un outil de communication et c'est dans cette optique qu'elle peut et doit demeurer le point d'ancrage de la participation de tous les individus qui résident à l'intérieur des frontières québécoises.

Un idéal républicain qui doit
se refléter dans nos institutions

Enfin, comme l'a fait remarquer avec justesse Marc Chénier dans un texte paru dans *Le Devoir* dans la foulée du débat sur la nation québécoise, toute l'Amérique est républicaine sauf le Canada. Lorsque nous abordons le thème de la république, nous ne faisons pas seulement allusion à un mode d'organisation politique qui s'oppose à la monarchie. Il s'agit aussi de mettre en avant un idéal de vie à partir d'une certaine notion de la communauté des

citoyens tout en ancrant la démocratie dans une tradition historique nationale.

Ainsi, n'est-il pas grand temps de mettre le Québec à l'heure politique des Amériques en discutant notamment de la possibilité de rejeter la monarchie constitutionnelle et le parlementarisme canadien comme forme de gouvernement? Nous estimons qu'il est de plus en plus important que les institutions démocratiques deviennent les instruments de la citoyenneté plutôt que l'instrument d'un exécutif au pouvoir. Par conséquent, nous croyons fermement que la démocratie doit être plus que le droit de voter et l'obligation de payer des taxes et impôts à deux paliers de gouvernement qui agissent au nom des citoyens pendant quatre ou cinq ans.

À cet effet, l'espace politique et ses institutions démocratiques doivent acquérir une signification stratégique pour nous, les citoyens du Québec. Dès lors, comment pouvons-nous encore accepter l'autorité d'un lieutenant-gouverneur qui représente la reine d'Angleterre au Québec, ainsi que toute la puissance et les outils de contrôle qui sont donnés aux exécutifs au sein des institutions parlementaires canadiennes?

Il nous apparaît donc important, dans la foulée du débat sur l'adoption d'une citoyenneté québécoise, de pouvoir discuter du principe de la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), du mode de scrutin, de la possibilité de tenir des élections à date fixe, de la possibilité d'élire au suffrage universel le chef de l'État et du rôle de la députation.

Si l'hiver de la survivance a été surmonté par nos grands-parents et nos parents, le printemps de notre existence appartient aux personnes de ma génération. Depuis 40 ans, le Québec n'est plus le refuge d'une minorité en Amérique mais le point de départ d'un peuple en marche. L'un des plus grands défis qui nous attendent à ce moment-ci est certainement de refonder la nation sur des bases démocratiques et civiques. Pour y arriver, nous devons faire triompher la citoyenneté pour qu'enfin nous puissions dire, sans distinction par rapport à nos origines, nous sommes Québécois!

IDÉES

Le temps est venu
de vous dire merci« Il y a exactement 50 ans, le 28 mai 1951,
j'immigrerais au Québec »ALAIN STANKÉ
Éditeur

En célébrant mon débarquement, j'ai été conduit à me remémorer ce qui a constitué l'essentiel de mon parcours ici. L'inventaire n'intéresse que moi. Ce qui touche à l'instant n'est pas aisé à partager. Les souvenirs et la nostalgie agacent souvent les autres. Au lendemain de cet anniversaire j'éprouve par contre le besoin impérieux de dire merci pour tout ce que j'ai reçu en choisissant le Québec comme ma deuxième patrie. Les personnes rencontrées sur mon chemin qui m'ont aidé ont droit à ma reconnaissance. Ce qui est bon à prendre est bon à rendre.

Tous les débarquements ont leur importance. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, est arrivé à Montréal le 17 mai 1642.

Moi, 309 ans et 12 jours plus tard. Il ne savait pas trop où il allait et ce qui l'attendait. Moi non plus.

Son périlleux voyage s'est fait aux frais du Trésor royal. Le mien, aux frais de l'Organisation internationale des réfugiés.

Il avait une mission: fonder Montréal. La mienne était de fonder une famille.

À son arrivée, les indigènes lui réservèrent un accueil affable. Mon arrivée à moi se distinguait par une totale indifférence.

Entouré des 50 premiers Montréalais, le grand homme a œuvré ici avec ardeur et détermination pendant une vingtaine d'années. Moi, j'étais seul et cela fait exactement un demi-siècle que je laboures et burine. Le sieur ne saura jamais combien de fois j'ai pensé à sa première pelletée de terre — surtout en pelletant la neige, l'hiver.

Afin que nul n'oublie son audacieuse opération, Montréal lui a consacré un monument ainsi qu'un boulevard, une salle de concert et un hôpital (d'où je viens tout juste de sortir... en santé) qui arborent son nom avec une gratitude empreinte de nostalgie. Ça, c'est la reconnaissance officielle.

Montréalités

En 1992, à l'occasion des célébrations entourant le 350^e anniversaire de la fondation de Montréal, désireux de faire ma petite part pour saluer l'œuvre de Chomedey, j'ai eu l'idée de créer au Jardin botanique de Montréal, avec l'aide de Pierre Bourque (pas encore maire), la Forêt des Montréal de France, que des milliers de touristes visitent avec ravissement chaque année.

Malgré son vœu de célibat et de chasteté, le nom de Maisonneuve (qui en italien se traduit pourtant par Casa... nova!) s'est propagé généreusement. En plus de quelque 200 Maisonneuve qu'affiche l'annuaire téléphonique de Montréal, le nom de Maisonneuve est arboré, avec une fierté non dissimulée, à la télévision (*Maisonneuve à l'écoute*), par une pizzeria, un cordonnier, un fleuriste et une dizaine de commerces non moins valeureux.

Quant à ceux qui ont préféré perpétuer le nom de Chomedey, on note au moins un motel, une plomberie, une boulangerie et un marchand de pneus. Ses traces sont innombrables...

Monsieur Forceps

Si quelqu'un s'avisait d'inventorier celles que je laisse, moi, la comptabilité serait plus aisée: quatre enfants et cinq petits-enfants. Pas de pizzerias et aucun motel. Tout au plus, une maison de production-télé et quelques maisons d'édition avec des antennes à Paris et à New York au sein desquelles j'ai joué le rôle de diffuseur d'idées doublé d'un agent provocateur. Ce que je n'ai pas réussi dans les livres que j'ai écrits, j'ai tenté de le provoquer auprès des plus talentueux de nos écrivains pour qu'ils le fassent avec ma modeste assistance. Modeste, certes, mais assez ferme tout de même pour que certains auteurs me surnomment Monsieur Forceps.

En septembre 2001 (date à laquelle je fêterai mon 40^e anniversaire dans le monde de l'édition), la somme des ouvrages auprès desquels j'aurai joué ainsi le rôle d'accoucheur atteindra 2000 titres.

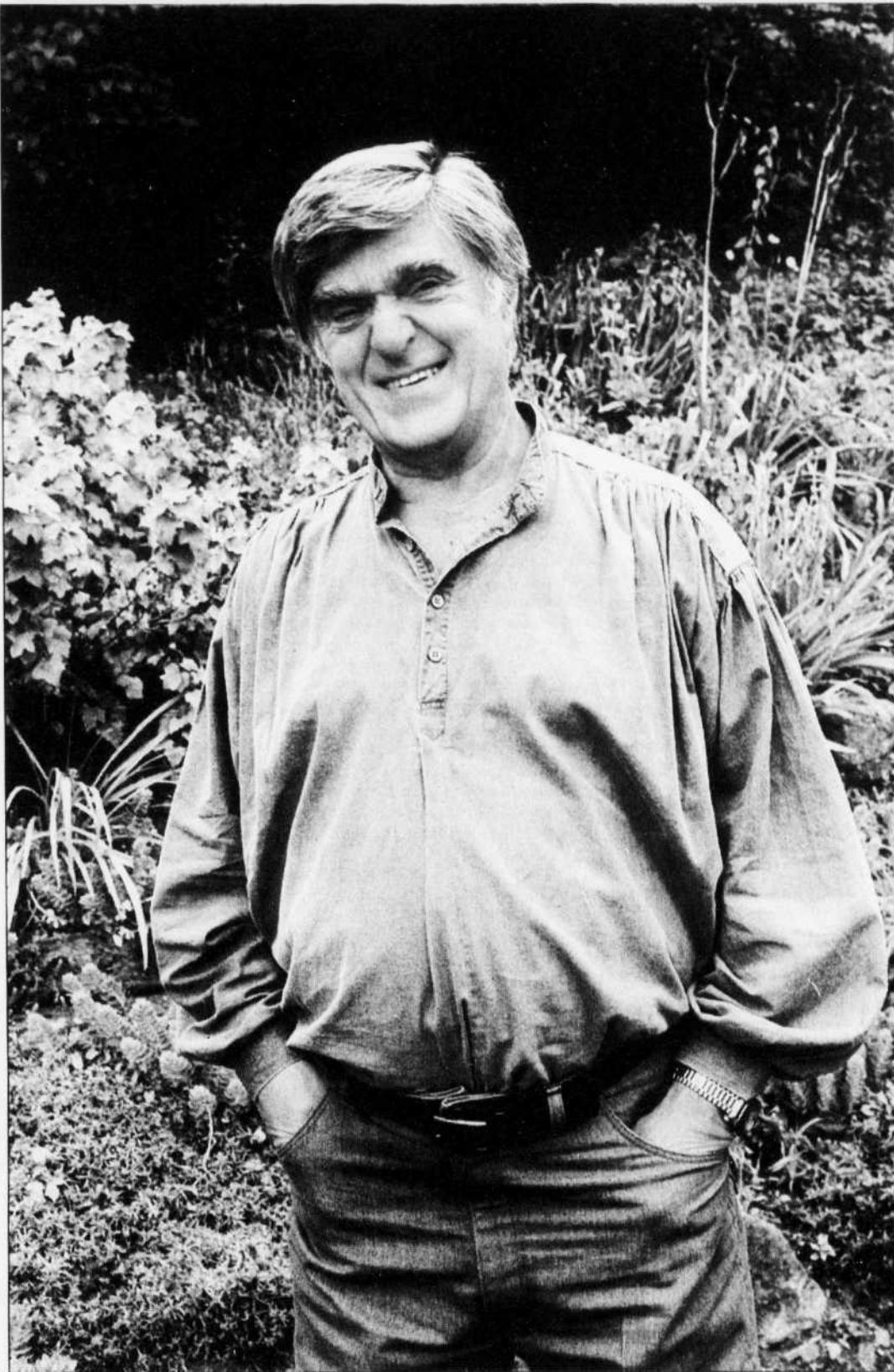
Ne pas dire merci à tous ces auteurs qui m'ont fait confiance durant quarante ans serait passer pour un goujat.

Merci aux absents

Je dois ma reconnaissance tout d'abord à tous ceux qui ne sont plus là. Gabrielle Roy (qui durant les dix dernières années de sa vie m'a choisi comme éditeur), Yves Thériault (qui m'a confié la publication de la majorité de son œuvre), Jean-Charles Harvey (qui m'a servi de père spirituel et de mentor dans mon métier de journaliste), René Lévesque (qui a écrit une grande partie de son mémorable *Option Québec* dans mon bureau). Merci aussi à Claude-Henri Grignon, dont une autre version de l'œuvre (encore une: *Séraphin*) sera portée à l'écran prochainement. Merci au père des *Plouffe*, Roger Lemelin, dont le récit de la vie, que je viens tout juste de publier, fera l'objet d'une minisérie à Radio-Canada lors des célébrations du 50^e anniversaire de la télévision. Merci aussi à Robert Choquette, Doris Lussier, Jean Paul Lemieux, qui m'ont tous procuré des années de bonheur.

Merci aux présents

Bien sûr, je ressens également beaucoup de gratitude envers les écrivains qui, grâce à Dieu, sont bien vivants et qui dans le parcours de leur carrière ont croisé la mienne. Merci au grand Yves Beauchemin (dont j'ai eu l'honneur de publier le tout premier roman, *L'Enfrouapé*); merci à Victor-Lévy Beauhieu (devenu depuis longtemps mon frère



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

En venant au Québec, j'ai trouvé une terre d'accueil, des amis, une famille et j'ai réussi à oublier toutes mes écharde du passé. Ici, plus que nulle part ailleurs, je me suis toujours senti chez moi. Comment alors ne pas en savoir gré?

« d'encre d'imprimerie »); merci à la géniale Marie-Claire Blais, dont j'ai eu la joie de représenter les œuvres jusqu'à Paris. La même reconnaissance va au remarquable et fidèle ami Roch Carrier, à l'unique Pierre Falardeau, à l'ingénieur Marc Favreau, à l'époustouffant Claude Jasmin, à l'inégalable Guy Mauffette (déjà 85 printemps!), au tripatit Jacques Languirand, à Pierre Légaré, Jean-Claude Germain, Pierre Bourgault, Richard Garneau. Merci à tous les autres, dont j'admire le goût et loue la profonde amitié dont ils me comblent. La liste est immense. Tout comme l'est ma reconnaissance.

Avec les années, la confiance de tous ces généreux créateurs a fini par faire bouler de neige et m'a permis d'acquiescer celles d'auteurs outre-frontières: Hervé Bazin, Françoise Sagan, Roger Peyrefitte, Juliette Greco, Danielle Steel, le professeur Lawrence Peter, Ernesto Guevara Lynch, Richard Nixon, Mu'ammarr Kadhafi, pour ne citer que quelques-uns, sans oublier le célèbre Henry Miller — un géant devenu un ami inoubliable dont j'ai eu l'immense privilège de publier le dernier livre, le seul qu'il ait jamais écrit en français!

À toutes ces merveilleuses expériences que j'ai pu vivre, grâce aux portes que le Québec m'a ouvertes, s'ajoutent celles de journaliste, un métier que j'ai exercé avec passion à la radio, à la télévision et dans diverses publications locales et internationales (notamment comme correspondant étranger de France-Soir en succédant à nul autre que René Lévesque), de *Figaro Magazine*, au *New York Times*, etc.

Quotidiennement, pendant deux ans (à l'émission *Across-Canada* de CBC), j'ai eu l'insigne honneur de présenter aux anglophones d'un océan à l'autre toutes les facettes prouvant que le Québec est une société distincte. On ne fait jamais assez pour ceux qu'on aime. Faut croire que je n'ai pas fait assez car, aujourd'hui encore, il en reste qui semblent ignorer cette réalité.

Souriez, on ne sait jamais!

Au début des années 60, toujours à la télévision, mais à la SRC cette fois, j'ai eu la chance de créer avec délectation un style d'émission qui n'a pas tardé à faire des petits et qui, pendant des années, a battu tous les records d'écoute. Je parle bien sûr

des *Insolences d'une caméra*, que je n'aurais jamais pu créer avec autant de compréhension et d'encouragement ailleurs qu'au Québec, car, ici plus qu'ailleurs, les gens sont ouverts, apprécient l'humour et n'hésitent pas à rire d'eux-mêmes. Signe incontestable d'une société saine et, pour employer une expression plus explicite: pas pognée! Tout comme certains virus qui refont surface périodiquement, il est question d'ailleurs que la série revienne sous peu sur les ondes de TVA.

En venant au Québec, j'ai trouvé une terre d'accueil, des amis, une famille et j'ai réussi à oublier toutes mes écharde du passé. Tout, bien sûr, n'est pas parfait. Certes, la grande majorité des hommes de notre pays gagnent leur vie, sont logés convenablement, mangent à leur faim. Hélas, cela ne me console pas, car j'ai connu la condition contraire et n'ai rien oublié. Je n'ai pas oublié mon passeport d'apatride ni le numéro 298 que l'on m'avait accroché sur le revers de mon manteau avant mon débarquement. Je n'ai pas oublié non plus qu'à mon arrivée à Montréal je ne connaissais

personne et n'avais que 30 \$ en poche pour commencer ma nouvelle vie. Je n'ai rien oublié de ce qu'il m'a fallu entreprendre pour me faire accepter et réussir à m'acclimater. Je préfère ce terme, propre aux arbres déracinés, à celui d'intégrer. Je me sens donc constamment chargé des minorités, des exclus et préoccupé par les disgraciés, les sans-abri, les sans-amis. De là provient mon engagement à la Fondation Travail sans frontières, tournée vers les jeunes de la rue et la réinsertion sociale, ainsi qu'à l'Accueil Bonneau, dont je partage tous les tourments.

Ce rapide survol ne dit pas, bien sûr, toutes les joies et tout le bonheur que j'ai retiré en vivant pleinement et librement à Montréal où, plus que n'importe où au monde, j'ai apprécié la richesse d'accueil, la qualité d'écoute et la beauté du regard des habitants. Ici, plus que nulle part ailleurs, je me suis toujours senti chez moi. Comment alors ne pas en savoir gré?

On n'a pas souvent l'occasion de dire sa joie de vivre et sa gratitude. Quand celle-ci se présente, il faut la saisir au vol sans quoi on mériterait de passer pour un muflé.

MERCII!

Jeunesse québécoise

Holà,
les jeunes,
où êtes-vous
donc?Libéraux, péquistes,
conservateurs et autres
démocrates, quelle
société nous promettez-
vous pour demain?JEAN-PIERRE DELWASSE
Montréal

Je termine la lecture de la lettre ouverte que les jeunes libéraux adressaient aux jeunes péquistes dans l'édition du *Devoir* du 22 août. Je ne sais pourquoi, mais ils m'ont fait sauter sur le clavier de mon ordinateur, renversé par le démagogisme des discours et la trivialité des questions abordées. Libéraux, péquistes, conservateurs et autres démocrates, où êtes-vous, jeunes de notre société? Où êtes-vous, constructeurs de notre avenir, fomenteurs de changements et générateurs de progrès? Quelle société nous promettez-vous pour demain?

J'attends avec anxiété de vous voir dans la rue, de vous entendre à la télé, interviewés par les médias, de ne plus devoir me tourner vers les lettres ouvertes pour avoir de vos échos. J'aimerais qu'exploient vos idées sur l'évolution de notre démocratie, la concentration des pouvoirs sur un parti, la quasi-impossibilité pour les organisations politiques nouvelles de franchir les portes de nos parlements, l'évolution des valeurs, les responsabilités individuelles par rapport aux responsabilités collectives, la mainmise des groupes de pression et des syndicats sur le pouvoir et la justice, le contrôle de la criminalité, les drogues, l'arrogance des gouvernements supérieurs vis-à-vis des gouvernements inférieurs, la judiciarisation de tout, la mondialisation organisée d'avance au mépris de nos Parlements, le scandaleux assainissement des finances fédérales au détriment des finances provinciales, des programmes sociaux et du système d'éducation... Vous en faut-il d'autres, des sujets de réflexion, des objets de combat?

Vous le savez, vous voulez la paix avec vos droits de scolarité, vos clauses grand-père et autres sujets égocentriques? Vous avez un problème, je crois: vous n'avez pas eu le temps d'être jeunes que vous êtes déjà vieux! À vous entendre, il y a une chose qui m'inquiète, c'est l'avenir de mes petits-enfants.

Vous avez
un
problème,
je crois:
vous n'avez
pas eu
le temps
d'être jeunes
que vous
êtes déjà
vieux!

Lettre adressée à Paule des Rivières

Une rentrée
scolaire
qui s'étireF. MARCIL
Montréal

Je suis avec intérêt le dossier de la durée de l'année scolaire au Québec, j'ai un fils en troisième année qui fréquente une école de la Commission scolaire de Montréal. Au printemps dernier, quand la longueur du calendrier scolaire avait été discutée dans vos pages, vous avez fait remarquer avec justesse que nous nous comparons difficilement à certains pays étrangers et même à certaines provinces canadiennes.

Vous avez alors signalé le nombre important de journées pédagogiques en vigueur au Québec et le nombre anormalement petit de vraies journées de classe.

Je suis d'accord avec votre analyse, mais il y a une situation qui me semble tout aussi ridicule et c'est celle de la semaine de la rentrée scolaire.

Je comprends que le fait de commencer l'école en août vise essentiellement à donner une semaine de congé aux professeurs et aux enfants durant l'hiver, mais je m'explique difficilement (si non par une culture de laisser-aller général) pourquoi on fait rentrer les enfants aussi tôt que le 28 août pour ne débiter les classes dans les faits que le 31 août.

Voici l'horaire de mon fils pour la semaine prochaine:
■ 28 août: retour à l'école, de 9h à 10h30;
■ 29 août: entrée en classe de 8h30 à 11h30 et épluchette de blé d'Inde jusqu'à 13h30;
■ 30 août: congé pédagogique (1);
■ 31 août: horaire normal.

Je suppose que, dans le calendrier scolaire, les journées de 28, du 29 et du 30 comptent pour des journées de classe, ce qui, vous en conviendrez, est un peu beaucoup tiré par les cheveux.

En conclusion, j'ai parfois l'impression que, même à l'école, l'école n'est pas valorisée.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal, Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Remy, José Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchesne et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Louise-Maude Rioux Soucy (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gylaine Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurlbut, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Raelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaires administratives), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boivert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

URGENCES

SUITE DE LA PAGE 1

pas rémunérés à l'acte. Ces forfaits sont d'environ 500 \$ par quart de huit heures de travail. La prime de 250 \$ correspond donc à une majoration de 50 % du salaire normal et celle de 1000 \$, à un quart de travail payé en temps double.

En l'absence de médecins dépanneurs, les six médecins en poste à l'urgence, après la démission de 12 de 23 des leurs, ont autrement touché leur salaire habituel. Ironiquement, quelques-uns des médecins démissionnaires, dont le départ a précipité la situation de crise, ont eux aussi touché des primes après être venus prêter main-forte à leurs anciens collègues.

Selon la porte-parole de l'hôpital, la présence des

médecins dépanneurs a permis de combler 315 gardes durant l'été, soit environ la moitié des gardes de la saison estivale. Malgré les coûts engendrés par ces primes, Mme Danièle affirme que cela n'aura aucun impact sur les autres services, puisque cela ne représente que 0,9 % du budget de l'hôpital.

La plupart des médecins dépanneurs ont été appelés à répondre aux urgences ambulatoires, les médecins de l'hôpital ayant été affectés prioritairement aux cas graves traités au centre de traumatologie. A quelques reprises, des dépanneurs ont toutefois dû mettre la main à la pâte au centre de traumatologie, faute de main-d'œuvre.

Pour l'instant, la direction de l'hôpital Sacré-Cœur, qui doit rencontrer le ministre de la Santé et des Ser-

vices sociaux ce matin pour faire le point sur cette situation, affirme qu'elle n'aura d'autre choix que de demander que ce régime spécial soit maintenu. On sait que, depuis le mois de juin, le ministre Trudel tolère le versement de primes pour éviter une rupture de services à la population à Sacré-Cœur.

Ce dernier a cependant déclaré mercredi qu'il jugeait ce mécanisme «intolérable et inacceptable» et demandé à toutes les régions de faire la lumière sur cette pratique dans leur région.

«On ne sait pas ce que le ministre proposera à cette rencontre, mais si on cesse les primes, il est clair qu'on n'aura plus de médecins. Donc toute solution temporaire ne peut exclure les primes», a soutenu Mme Danièle. Malgré sa situation précaire, l'hôpital se réjouit d'avoir

pu passer à travers l'été sans interrompre les services à l'urgence et sans que soit affecté le taux d'hospitalisation. Il faut toutefois rappeler que le nombre des ambulances dirigées vers l'hôpital Sacré-Cœur a été réduit de 30 % en début d'été pour permettre à son urgence de passer à travers sa crise d'effectifs médicaux. «Les conditions de travail se sont beaucoup améliorées, et cela pourrait d'ailleurs nous aider au recrutement. Mais notre gros défi sera d'être capable de retrouver le débit normal d'ambulances», a soutenu la porte-parole de l'hôpital.

Lors de la rencontre prévue avec le ministre Trudel, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre doit elle aussi tracer le bilan du plan de survie mis en place à l'hôpital Sacré-Cœur cet été et de son impact sur les autres urgences.

ÉGLISES

SUITE DE LA PAGE 1

indiqué le responsable du réaménagement, l'évêque auxiliaire Louis Dicaire. On ne saura véritablement le nombre que lorsque les églises fermeront.

La Ville se penche actuellement (ou s'est récemment penchée) sur certains projets de recyclage concernant notamment l'église Saint-Sauveur, la synagogue Beth Shalom, rue Terrebonne, et la First Church of Christ Scientist sur le chemin de la Côte-des-Neiges. Et cela n'est que la pointe d'un énorme iceberg, croit-on.

Le problème est donc entier, d'autant plus que la Commission Jacques-Viger, l'organe consultatif de la Ville constitué entre autres d'architectes et d'urbanistes, s'est avouée tout aussi impuissante devant ces demandes de conversion lors d'un avis émis il y a quelques mois. Elle considère «qu'elle n'a pas, pas plus que le Service [de développement économique et urbain], les outils d'analyse nécessaires [inventaires, classifications] qui lui permettraient d'évaluer ce projet en fonction de critères permettant de tenir compte de l'intérêt particulier de cette église et de la problématique générale de recyclage de ces édifices culturels.»

Pour sa part, le SDEU a indiqué qu'avant de se prononcer sur le projet, il doit absolument établir un cadre général d'analyse qui comprendrait de véritables critères d'évaluation afin d'orienter adéquatement l'étude des projets de conversion des églises montréalaises, y compris celui de l'église Saint-Jean-de-la-Croix. D'ici un an en fait, il souhaite pouvoir dresser, avec Québec et le Diocèse, une liste de la centaine d'églises qui fermeront leurs portes et, pour chacune d'elles, privilégier une action particulière (démolition, conversion institutionnelle, recyclage en condo, etc.).

Il suggère en ce sens plusieurs critères qui restent à être évalués et adoptés par le comité exécutif. On y retrouve notamment l'obligation de fournir une étude patrimoniale, le maintien de l'accès public à ces espaces, la restauration d'éléments suivant les matériaux et méthodes traditionnels de construction, l'assurance de l'entretien à long terme, etc.

La Commission Jacques-Viger se réjouit à l'idée que la Ville conçoive un cadre général d'appréciation des demandes. Elle considère cependant que l'évaluation des projets doit également considérer la participation des bâtiments à la structure urbaine des quartiers et leur localisation dans des lieux qui sont ou ont été des pôles institutionnels. Également, elle estime que la recherche d'une nouvelle vocation à caractère public devrait être privilégiée avant la cession à des fins privées.

Réactions négatives

Le projet de la conversion de l'église Saint-Jean-de-la-Croix a fait l'objet d'un affichage sur les lieux entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juin, ce qui a évidemment suscité quelques réactions. Deux organismes, Héritage Montréal et Patrimoine de l'Amérique française, et deux citoyens se sont opposés à la conversion proposée. Selon eux, le projet du promoteur aurait pour effet de détruire le caractère historique et patrimonial de l'église en plus de privatiser un édifice qui devrait plutôt conserver sa vocation publique et culturelle.

En outre, Héritage Montréal affirme avoir été interpellé par nombre de citoyens à ce sujet, dont certains auraient entrepris des démarches auprès de la ministre de la Culture. L'organisme déplore, non pas le travail qui serait fait à l'extérieur du bâtiment, mais la destruction et la banalisation qui seraient faites à l'intérieur de l'édifice. Par exemple, il n'y aurait aucune mesure de conservation pour la remarquable nef de l'église.

Pour sa part, Michel Gauvreau, le curé de la paroisse Saint-Édouard — qui a avalé la paroisse Saint-Jean-de-la-Croix en janvier dernier —, affirme ne pas avoir de réticences contre le projet. Cependant, il avoue qu'il avait un faible pour le précédent projet, soit celui de vendre l'église à une communauté qui voulait en faire un temple bouddhique. «Il a cependant été bloqué par le Diocèse, qui avait d'autres priorités», a-t-il confié.

Au Diocèse, on se réjouit qu'un projet aussi respectueux de l'édifice soit en gestation et on soutient que le précédent n'aurait pas permis la conservation des éléments architecturaux forts de l'église (clochers, croix, etc.).

SUITE DE LA PAGE 1

phante. La semaine dernière à Rimouski, il a fait dévier une blague sur Sheila Copps pour critiquer en lieu et place ce qu'il nomme de plus en plus le «système» fédéral.

«Vous comprenez, a-t-il expliqué afin de contenir des jeunes militants péquistes prêts à exploser de rire, que ce n'est rien de personnel. Je ne m'attaque pas à la personne.»

En tournant une à une les pages du règne Bouchard, comme il l'avait d'ailleurs annoncé à Rimouski, le chef du Parti québécois semble miser dorénavant sur la réconciliation des intérêts nationalistes. Exemple: revenant fréquemment sur son idée d'union confédérale, il prend toujours soin de faire le lien avec l'Action démocratique et sa «position similaire» à celle du PQ, par opposition à la politique constitutionnelle du Parti libéral.

Et après l'accueil enthousiaste réservé à l'ancienne vice-présidente de l'ADQ Lysane O'Sullivan la semaine dernière, son parti mise dimanche sur la désignation d'un ancien député conservateur, Michel Champagne, comme candidat péquiste à l'élection partielle de Lavolette. L'heure est au regroupement des forces.

«Le deuil est fait, si je puis dire, d'estimer hier M. Landry en conférence de presse. [...] Lucidement, on va convaincre par l'exemple, une pédagogie intensive. Pas dans le ressentiment et l'agressivité vis-à-vis de la population canadienne. [...] Nous proposons une solution d'une modernité fulgurante: une union confédérale à l'euro-péenne. Qui peut être contre ça? C'est un chef-d'œuvre.»

Dans cette optique, la création d'un citoyenneté québécoise «n'est pas impossible». La proposition du rapport Larose sera étudiée comme toutes les

LANDRY

autres, mais c'est seulement «quand le temps sera venu» que le gouvernement prendra une décision.

D'ici là et jusqu'à la prochaine élection générale, a répété M. Landry, le gouvernement écouterait la population, lui rendrait des services le plus rapidement et efficacement possible et éliminerait les irritants des réformes en cours. Le tout devra se faire avec une rigueur de gestion respectant la capacité de payer du gouvernement.

Pour contrer ces irritants, entre autres, Québec annoncera bientôt la création de nouvelles places en garderie, mais cela se fera «sans affecter la capacité de payer» du gouvernement, assure le premier ministre. Il n'est pas question de dépenser sans compter, «même si on approche des élections», dit-il.

Si ce discours ressemble à celui de l'ancien premier ministre Bouchard, il en va autrement du mouvement de décentralisation du pouvoir qui s'exerce au cabinet. Les ministres auront davantage les coudees franches. Durant cette réunion spéciale de deux jours, ils ont chacun profité de quelques minutes pour donner leur point de vue sur l'option souverainiste, en accord avec les responsabilités qu'ils occupent.

Le chef péquiste les encourage maintenant à reprendre cet argumentaire pour faire la promotion de la souveraineté en s'offrant «la liberté [...] de dire, par exemple, que si le Québec était souverain, nous aurions déjà le meilleur programme de congés parentaux au monde».

Ce discours positiviste devra exclure autant que possible l'émergence de nouvelles «chicanes fédérales-provinciales». Dans les coulisses, les stratèges suggèrent à M. Landry de laisser les petites batailles aux ministres qui défendent leurs dossiers respectifs. Quelques-uns d'entre eux murmurent qu'ils sont aussi en quête de routes alternatives pour faire avancer leurs projets fé-

déraux-provinciaux sans chercher noise, mais en trouvant plutôt des solutions originales et sans équivoque.

Durant ces deux jours au Manoir Richelieu, le premier ministre Landry aura d'autre part évité de reparler de date référendaire. Il ne s'agit pas d'un accident. Ses conseillers pensent qu'il est temps de recentrer le discours sur le projet souverainiste, encore en devenir faut-il ajouter. À l'instar du premier ministre britannique Tony Blair, qui fait la promotion de l'euro sans utiliser les deniers publics et malgré l'opposition des Britanniques, Bernard Landry soutient qu'il a donc la légitimité de parler de souveraineté ici et ailleurs.

«On va recommencer patiemment à l'expliquer, à l'illustrer. Nous avons le fardeau de la preuve. C'est une question aussi bien de fierté que matérielle, une question de culture comme une question d'argent.»

Le test des élections complémentaires sera déterminant pour la suite des choses. Advenant une victoire dans quatre circonscriptions habituellement d'allégeance péquiste, M. Landry pense que l'impact sera grand sur l'humeur des troupes. Il pourrait en être de même pour le calendrier du scrutin général et de l'éventuel référendum. Le premier ministre Landry est clair: ce processus est incontournable pour un gouvernement souverainiste. Il ne souhaite nullement échapper à l'engagement.

«Le Québec est une nation. [...] Comment une nation peut-elle être une simple province dans un autre pays? [...] Mon prédécesseur n'en a guère parlé et à sa place j'aurais fait la même chose. Mais la question du Québec n'étant pas réglée, il faut la regarder en face. Il a le statut politique du Manitoba qui ne forme ni une nation, ni un peuple, et qui ne le souhaite pas non plus. [...] La question du Québec va hanter les Québécois tant qu'elle ne sera pas réglée.»

FFM

SUITE DE LA PAGE 1

rendez-vous, avec un propos percutant et des intrigues psychologiques bien ficelées.

Bon! Ça prenait quelques pépins d'usage! Les anglophones qui assistaient à la séance matinale ont eu des ennuis avec les sous-titres, pour cause de fil optique en folie, si bien que des lettres sautaient, des délais indus s'étaient, et finalement il n'y eut plus de sous-titrage du tout. Détails, me direz-vous (du moins pour les francophones) puisque le film vaut le détour. Ces dérapages devaient en principe être réglés à la présentation du soir.

On connaissait surtout Denis Chouinard pour le long métrage *Clandestins*, qu'il avait coréalisé en 1997 avec Nicolas Wadimoff sur fond de tragique immigration clandestine. Or voici qu'à travers *L'Ange de goudron*, le cinéaste, pour la première fois seul en selle à la mise en scène, plonge plus intimement dans l'univers des immigrants.

Avec cette histoire d'une famille d'origine algérienne vivant à Montréal dans l'attente de la citoyenneté canadienne, il brosse une fresque contemporaine habile, colorée, servie par de bons dialogues et un rythme qui s'alanguit rarement. Sans grands noms de vedettes, sur un sujet somme toute assez austère, en une foule de lieux de tournage, passant de Montréal à la Haute-Mauricie, Chouinard nous livre un road movie prenant, qui eut pu atteindre davantage le cœur de l'émotion, mais possède le mérite de renouveler les thématiques du cinéma québécois en l'ouvrant sur le monde. Il fait un peu songer à des films français comme *La Faute à Voltaire*, où les questions de l'immigration sont traitées, comme ici, sur un mode généreux. Bref, une injection de cinéma social et engagé ne fait pas de tort à notre cinématographie, en manque d'idées par les temps qui courent.

Chouinard montre qu'il peut raconter avec souffle un récit, en mélangeant les références québécoises et les influences européennes, tout en créant un univers original qui porte la marque

des métissages. Car les métissages sont surtout intérieurs. Ayant voyagé et travaillé en Europe, Chouinard porte en lui les deux cultures.

L'Ange de goudron s'inscrit quand même dans une tradition cinématographique québécoise, mais à rebours. L'habituelle quête du père par le fils devient celle du fils par le père. Le périple d'un homme (Zinedine Soualem) pieux musulman et bon père de famille, lancé sur les traces de son fils impliqué dans un mouvement terroriste, devient un parcours de découverte de lui-même et des autres. Car le père s'est associé à Huguette, la petite amie de son fils, pour partir à la recherche du fugitif. À travers celle-ci (Catherine Trudeau), le pieux Algérien découvre le monde de la marge, de la révolte et tout un Québec en ébullition.

Le poulx du film bat avec le duo Zinedine Soualem et Catherine Trudeau. Soualem est en France un comédien chevronné, qui joua notamment pour Cédric Klapisch. C'est Catherine Trudeau qui s'impose comme la vraie découverte. Pleine de gouaille, de feu, dotée d'une présence qui perce l'écran, servie il est vrai par des répliques drôles et salées, elle est l'âme de *L'Ange de goudron*. Rabat Ait Ouyahia, dans la peau du fils, paraît beaucoup plus raide, moins à l'aise. De fait, la distribution se révèle inégale et les rôles secondaires boitent parfois. Denis Chouinard avait multiplié les lieux de tournage, ce qui, de son propre aveu, l'empêcha de mettre plus de temps sur la direction des comédiens et même de se concentrer davantage sur la mise en scène. Visuellement, le film a pourtant ses trouvailles: un filet dans lequel bondissent des militants, des documents précieux transformés en confettis, un judiciaire parallèle avec *Entre la mer et l'eau douce* de Michel Brault. Clin d'œil amusant aussi: l'usage satirique de l'hymne national canadien et des petits drapeaux rouge et blanc... C'est la ministre Sheila Copps qui va apprécier...

On peut reprocher à *L'Ange de goudron* de mettre parfois l'univers québécois à la sauce européenne. De fait, il dit trouver se reconnaître sur-

tout dans le cinéma engagé britannique. Son groupe de militants montréalais est trop structuré pour nos propres modèles contemporains, et les sans-papiers dont il parle répondent surtout à des qualificatifs français. De fait, en entrevue, Denis Chouinard précise s'être inspiré d'un groupe d'activistes britanniques. Le cinéaste Costa-Gavras et son épouse, avec lesquels il s'était lié au moment de *Clandestins*, l'ont aidé à figurer la version finale du scénario. Cela dit, le réalisateur assure que le côté européen du film... vient de lui-même. Denis Chouinard admet des regrets. Il aurait aimé décrire l'hiver québécois avec plus de poésie, un peu à l'instar des films d'Angelopoulos, mais faute de temps il dut se concentrer surtout sur la narration.

Pour lui, *L'Ange de goudron* était une façon de prendre le contre-pied de l'image négative et violente attachée aux Arabes. Le tabassage final du jeune Hafid lui fut inspiré par l'affaire Barnabé, mais des dérapages policiers d'immigrants en Europe sont venus nourrir son propos.

Ce dont rêve le cinéaste, c'est de trouver au Québec son public. Son précédent *Clandestins*, bien reçu à l'étranger, connut chez nous un succès d'estime mais fut un cuisant échec en salle. Cette fois, en faisant l'ouverture du FFM, en se retrouvant en compétition avec l'éclairage médiatique que la chose comporte, et en sortant sur plusieurs écrans le 7 septembre, il espère donner envie à monsieur et madame Tout-le-monde de découvrir son univers. «*L'Ange de goudron est moins rébarbatif que Clandestins*», estime-t-il. Cela dit, le film n'a pas le côté racoleur des *Boys* non plus. Reste à voir quelle audience cette œuvre au propos engagé ratifiera ensuite en sa patrie...

Un mot pour parler du film d'animation *Chasse-Papillon* de Philippe Vaucher, production de l'ONF présentée également en ouverture. Juste pour louer la grâce des images en noir et blanc et la sensibilité du thème, tissé des réminiscences d'un vieil homme mariées à une quête de papillons, symboles de tous les souvenirs.

BARRAGES

SUITE DE LA PAGE 1

la commission Nicolet. Cet inventaire classera les ouvrages en différentes catégories, chacune faisant l'objet de règles de sécurité différentes et ajustées à leur importance.

Actuellement, le MENV gère environ 800 barrages, pour la plupart des ouvrages dits «orphelins» parce que leurs propriétaires initiaux, généralement des sociétés commerciales, ont disparu. De ce nombre, l'Environnement en posséderait en propre une quarantaine, dont plusieurs ouvrages de régulation des eaux construits pour contenir les grandes inondations.

«À la fin de la vie utile de chaque barrage, a déclaré hier le ministre Boisvert, la communauté concernée aura à décider si sa réfection, est requise à la lumière des bénéfices pour l'économie locale, l'environnement et la qualité de vie des riverains. La communauté aura également à déterminer par quelles modalités elle assumera la prise en charge de la gestion du barrage. Toute décision concernant la reconstruction d'un barrage doit aussi se faire à la lumière des recommandations de la commission Nicolet de 1997 sur la sécurité des grands barrages.»

Le ministre Boisclair devait préciser hier que son ministère a amorcé jusqu'ici des négociations avec cinq communautés locales sur le sort d'autant de barrages. Il s'agit du barrage de la Savanne, dans la région de Québec, des barrages construits sur les rivières Mitis et Mistigouèche, dans le Bas-Saint-Lau-

rent, du barrage de la rivière Trinité, sur la Côte-Nord, et du barrage Bombardier, en Estrie.

Tout récemment mais après des années de pourparlers, l'Environnement a conclu une entente sur la gestion du vieux barrage Morin, à Rivière-du-Loup. La municipalité, la MRC, une papetière locale et plusieurs intérêts privés ont convenu de se répartir la responsabilité financière de sa rénovation et de son entretien.

«Chaque cas est un cas d'espèce et sera traité comme tel, a précisé le ministre au Devoir. Dans tous ces pourparlers, la priorité ira d'abord à la sécurité. Et on ne lésinera pas. Au barrage Bombardier, en Estrie, on a investi 25 000 \$ pour régler des problèmes de fuites. Mais il est certain que le gouvernement doit procéder ici à une conciliation entre l'intérêt général et les intérêts privés. La collectivité ne doit pas financer à perpétuité l'entretien d'ouvrages qui ne servent qu'à certains. Mais le maintien d'ouvrages peut être dans certains cas d'intérêt public, s'il permet de prévenir des problèmes d'inondation ou s'il sert à protéger certains milieux fauniques comme d'importants marais.»

Mais le ministre admet que la démolition de barrages pourrait, dans certains cas, permettre de restaurer des cours d'eau et des écosystèmes aquatiques d'une plus grande valeur, noyés depuis des générations. S'il est d'avis que les communautés locales auront un mot important, sinon décisif, à dire dans la décision d'obstruer un cours d'eau pour deux ou trois autres générations, le ministre Boisclair précise qu'il n'a pas «poussé aussi loin» sa réflexion quant à la

manière d'équilibrer ces intérêts locaux avec ceux de la collectivité. Mais il n'exclut pas dans des dossiers importants ou particulièrement complexes de recourir à ses pouvoirs extraordinaires qui lui permettent de commander une évaluation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Mais le ministre Boisclair avoue n'avoir pas réfléchi à ce stade-ci à l'opportunité d'assujettir la reconstruction, la rénovation ou la démolition de barrages arrivés en fin de course à une audience publique en règle, comme il l'exige désormais pour tout ouvrage hydro-électrique de plus de cinq mégawatts. Il n'a pas non plus réfléchi à l'idée d'émettre des autorisations d'une durée limitée aux barrages de toute nature, comme aux États-Unis où la limite est généralement fixée à 50 ans, de façon à laisser à la prochaine génération le choix de retourner le cours d'eau à son état naturel. Et d'éviter que les riverains ne pensent avoir obtenu des droits prépondérants sur un cours d'eau... public.

Le ministre se dit par contre «emballé» par l'idée que certains ouvrages de béton pourraient être remplacés par d'importants enrochements capables à la fois de retenir les eaux mais aussi de rouvrir les cours d'eau aux migrations des espèces aquatiques.

Des biologistes de la Société de la faune et des parcs (FAPAQ), mis au courant hier de la possibilité que Québec laisse la décision de perpétuer les vieux ouvrages aux seules communautés locales, ont fait observer que les gestionnaires de la faune devraient avoir voix au chapitre car la restauration de ces ou-

vrages, leur remplacement ou leur démolition devraient permettre d'optimiser les retombées de ces travaux pour la faune.

Le cas de la Mitis est exemplaire. Hydro-Québec, qui y opère une centrale hydroélectrique, capture depuis des années les saumons qui se massent au pied du barrage. Ces saumons, qui n'arrivaient pas à grimper la chute par le passé, la remontent aujourd'hui dans un ascenseur. Ils sont relâchés en amont après un voyage en camion-citerne. Si le barrage est démolit — Hydro-Québec a offert d'en payer le plein prix — et que la remontée est maintenue par les saumonniers, le cheptel pourrait augmenter puisque les alevins n'auraient plus à subir annuellement l'épreuve de la dévalaison en... turbines. Cette rivière a connu cette année une des meilleures remontées de toute la péninsule, et cela, malgré l'épreuve des turbines.

Pour le ministre Boisvert, «il est évident que les travaux de restauration et les négociations devraient, chaque fois que c'est possible, améliorer la productivité d'un cours d'eau et le mettre en valeur le plus possible. Et ça se fera avec le milieu. Pas contre lui. Et sans menace.»

Le ministre faisait ici allusion à la manchette de *La Presse* d'hier selon laquelle «Québec menace de vider 200 lacs» en partant du cas du barrage Bombardier où le ministère négocie la participation financière des 600 villégiaturés aux travaux prochains de restauration s'ils veulent conserver cet ouvrage en place. Sa démolition abaisserait le niveau de l'eau d'au moins deux mètres.